RAPPORT

SUR LA

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

dans le Grand-Duché de Luxembourg,

pendant l'année scolaire 1896-1897.

Aux termes de l'art. 2 de la loi du 20 avril 1881, *l'enseignement primaire est donné à domicile ou dans les écoles.*

Les écoles sont publiques ou privées (art. 3).

Enseignement à domicile. — Il a été donné à 9 élèves dans l'âge scolaire : 3 garçons et 6 filles, appartenant à 7 familles.

Écoles publiques : 1311 écoles, dont 521 écoles d'adultes ;
Écoles privées : 62 écoles, dont 39 écoles d'adultes.

Total. . . 1373 écoles, dont 560 écoles d'adultes.

Les deux espèces d'écoles se divisent et se répartissent conformément aux deux tableaux suivants :

I. *Écoles publiques* :

Division des écoles.	Arrondissements d'inspection.						Écoles.
	1er.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	
Écoles prim. sup.	2	2	8	1	1	1	15 } 790
Écoles primaires propr^t dites. .	137	114	139	112	124	132	758 }
Écoles gardien^nes	9	1	4	2	»	1	17 }
Écoles d'adultes.	91	85	76	92	86	91	521
Totaux. . .	239	202	227	207	211	225	1311

II. *Écoles privées :*

Division des écoles.	Arrondissements d'inspection.						Écoles.
	1er.	2e.	3e.	4e.	5e.	6e.	
Pensionnats de jeunes filles .	2	1	1	3	1	»	8 } 23
Écoles primaires prop^t dites . .	1	2	1	1	»	»	5
Écoles gardien^nes	2	2	2	»	4	»	10
Écoles d'adultes.	17	5	10	1	5	1	39
Totaux. . .	22	10	14	5	10	1	62

I. Écoles primaires publiques.

A. Écoles primaires supérieures.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE - LUXEMBOURG -

15 écoles : 9 écoles de garçons, 6 écoles de filles.

Au commencement de l'année scolaire l'école de garçons de Luxembourg fut supprimée ou plutôt, elle fut transformée en classe préparatoire de l'école d'artisans créée par l'État.

Les *salles de classe* de quelques écoles primaires supérieures répondaient assez mal à leur destination, soit par l'insuffisance de leurs dimensions, soit par une aération et un éclairage insuffisants et impropres ; il s'agit des écoles de Dudelange, Remich, Vianden.

De même, *le mobilier de classe* était quelquefois peu convenable ou défectueux.

Le *matériel d'enseignement* a été par-ci, par-là, complété : l'école de garçons de Grevenmacher, p. ex., a notablement augmenté sa collection de modèles de dessin. —

Les *matières d'enseignement* des écoles primaires supérieures sont prévues par la loi (art. 2 de la loi du 23 avril 1878). Par leur programme et leur méthode d'enseigner

elles ont cherché à faire droit au but pratique qu'elles doivent se proposer.

Des *heures d'études* ont été organisées près des écoles de garçons, pour permettre aux élèves de préparer leurs leçons et de faire leurs devoirs de classe dans les locaux mêmes de l'école et sous la surveillance de leurs instituteurs.

En général, *l'organisation* des écoles est restée ce qu'elle était : L'école de filles de Luxembourg avait 3 années d'études, formant 3 classes séparées, dont les deux inférieures étaient scindées en 2 sections parallèles; toutes les autres écoles avaient 2 années d'études, formant, ou deux divisions d'élèves, réunies sous la direction d'un seul instituteur resp. institutrice; ou 2 classes séparées, avec 2 instituteurs.

Population scolaire. — La *population* des différentes écoles primaires supérieures s'établit, pour 1896—1897, conformément aux deux tableaux ci-après :

Écoles de garçons :

Arrondissements.	SIÈGE DES ÉCOLES.	ÉLÈVES				
		dans l'âge obligatoire.	au-dessus de l'âge obligat.	TOTAUX.	solvables.	indigents.
1er	Grevenmacher . . .	»	28	28	28	»
3e	Differdange.	»	17	17	16	1
id.	Dudelange	»	26	26	25	1
id.	Esch-sur-l'Alzette .	10	59	69	67	2
id.	Petange	»	31	31	31	»
id.	Remich.	»	26	26	26	»
4e	Vianden	»	18	18	15	3
5e	Wiltz.	6	36	42	40	2
6e	Larochette	»	28	28	28	»
Tot.	9 écoles.	16	269	285	276	9

Écoles de filles :

Arrondissements.	SIÈGE DES ÉCOLES.	ÉLÈVES				
		dans l'âge obligatoire.	au-dessus de l'âge obligat.	TOTAUX.	solvables.	indigents.
1er	Luxembourg	14	133	147	140	7
id.	Eich-Mühlenbach. .	»	15	15	15	»
2e	Grevenmacher . . .	»	32	32	32	»
3e	Niedercorn	4	17	21	20	1
id.	Esch-sur-l'Alzette. .	»	36	36	36	»
id.	Remich.	1	16	17	16	1
Tot.	6 écoles.	19	249	268	259	9

Pour la *conduite des élèves*, toutes les écoles ont obtenu la note « bien ».

Une école (Vianden) a donné lieu à l'observation que, en été, la *fréquentation* n'était pas assez régulière.

Personnel enseignant. — Le *personnel enseignant* des écoles primaires supérieures s'est composé comme suit :

Dans les 9 écoles de garçons, de : *a)* 11 *instituteurs* — les deux écoles d'Esch-sur-l'Alzette et de Wiltz avaient chacune 2 instituteurs, les autres 1 instituteur ; —

b) 3 *maîtres spéciaux* pour l'une ou l'autre matière, dont 1 à Esch, pour le chant ; 2 à Wiltz, l'un pour le chant et le dessin, l'autre pour la gymnastique.

Dans les 6 écoles de filles, de : *a)* 14 *institutrices*, toutes religieuses, — l'école de Luxembourg en avait 9 ; les 5 autres écoles avaient chacune 1 institutrice — ;

A Grevenmacher, une 2me religieuse était chargée du cours de français ; —

b) 3 *maîtres*, chargés de l'enseignement du chant à Grevenmacher, Esch et Wiltz.

Des membres du clergé étaient chargés de l'enseigne-

ment religieux ; l'un d'eux (à Larochette) donnait aussi le cours d'histoire.

Par rapport au rang de leur *brevet*, à leurs *capacités pratiques* et aux *résultats* qu'ils ont obtenus dans leur enseignement, les 11 instituteurs et les 14 institutrices dont il vient d'être question, se divisent comme suit :

a) Brevets de capacité :

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices.	Membres.
Brevet de 1er rang	6	»	6
» 2e »	5	8	13
» 3e »	»	3	3
» 4e »	»	1	1
Diplôme étranger	»	1	1
Autorisation d'enseigner	»	1	1
Totaux.	11	14	25

b) Capacités pratiques :

Notes obtenues.	Instituteurs.	Institutrices.	Membres.
Note « très bien » (1)	»	»	»
» « bien » (2)	10	13	23
» « satisfaisant » (3)	1	1	2
» « insuffisant » (4)	»	»	»
» « mal » (5)	»	»	»
Totaux.	11	14	25

c) Résultats :

Notes obtenues.	Instituteurs.	Institutrices.	Membres.
Note « très bien » (1)	»	»	»
» « bien » (2)	10	13	23
» « satisfaisant » (3)	1	1	2
» « insuffisant » (4)	»	»	»
» « mal » (5)	»	»	»
Totaux.	11	14	25

Nous aurions désiré que tous les membres de ce personnel, pour l'appréciation de leurs capacités pratiques, et que toutes les écoles, pour les progrès des élèves, eussent obtenu, sans exception, l'une ou l'autre des deux notes supérieures.

La *conduite* de tout le personnel a été sans reproche. —

Dépense. — Dans les deux tableaux ci-après sont inscrites *les sommes qui ont été payées* aux instituteurs et aux institutrices des écoles primaires supérieures, tant par les communes que par l'État, à titre de *traitements communaux, suppléments de traitement, primes de brevet* et *indemnités de logement.*

a) Instituteurs :

ÉCOLES.	Nombre des instituteurs.	Traitements communaux.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement ou logement.	Total de la dépense.
Grevenmacher .	1	1850	200	150	215	2415
Differdange. . .	1	1800	200	100	(log.)	2100*
Dudelange . . .	1	2100	300	150	300	2850
Esch-sur-l'Alz. .	2	2200	400	100	(log.)	2700*
id.	»	2000	300	150	300	2750
Petange.	1	1800	400	100	(log.)	2300*
Remich.	1	1800	400	150	(log.)	2350*
Vianden	1	1600	300	150	(log.)	2050*
Wiltz	2	1800	400	100	180	2480
id.	»	1800	400	100	180	2480
Larochette.	1	1800	400	150	180	2530
9 écoles.	11	20550	3700	1400	1355 (+ 5 log.)	27005 (+ 5 log.)

b) Institutrices :

ÉCOLES.	Nombre des institutrices.	Traitements communaux.	Indemnités de logement ou logement.
Luxembourg	9	3500	**)
Eich-Muhlenbach. . .	1	600	logement.
Grevenmacher	1 (+1)	1000	id.
Niedercorn	1	600	id.
Esch-sur-l'Alzette . .	1	600	id.
Remich.	1	600	id.
6 écoles.	14 (+ 1)	6900	5 logements.

*) Logement. — **) Les religieuses de l'école de Luxembourg demeuraient dans leur couvent et n'avaient pas d'indemnité de logement.

Les chiffres ne comprennent pas les indemnités payées aux maîtres chargés de cours spéciaux et aux ecclésiastiques chargés du cours de religion.

La dépense par élève — en ne considérant que les sommes ci-dessus — a donc été :

Pour les écoles primaires supérieures de garçons, de fr. 94,8 ;

Pour les écoles primaires supérieures de filles, de fr. 25,7.

B. Écoles primaires proprement dites publiques.

1° *Nombre des écoles et ressorts scolaires. Division des écoles.*

758 écoles, appartenant à 400 ressorts scolaires.

Ressorts scolaires :

1er	arrond. d'inspection,	40	ressorts scol.,	avec 137	écoles;
2e	»	67	»	114	»
3e	»	58	»	139	»
4e	»	69	»	112	»
5e	»	91	»	124	»
6e	»	75	»	132	»
	Total. . .	400	ressorts scol.,	avec 758	écoles.

Obs. — La ville de Luxembourg, ville-haute, est considérée comme formant 2 ressorts scolaires. De même, Esch-frontière et Esch-ville forment des ressorts différents, ainsi que Wiltz et Niederwiltz. D'autres fois, plusieurs localités forment un seul ressort scolaire.

Division des écoles :

a) par rapport aux élèves qui les fréquentent ;

b) par rapport au nombre d'années d'études qu'elles comprennent ;

c) par rapport au nombre de classes ou degrés séparés et superposés sur lesquels sont réparties les 6 années d'études ;

d) par rapport aux personnes — instituteurs ou institutrices — qui les dirigent.

a) Division des écoles *par rapport aux élèves :*

Arrondissements.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles mixtes pour les commençants.	Écoles mixtes ordinaires.[1])	Totaux.
1er	54	56	16	11	137
2e	34	34	5	41	114
3e	53	51	6	29	139
4e	28	28	8	48	112
5e	22	22	5	75	124
6e	42	42	10	38	132
Tot.	233	233	50	242	758

b) Division des écoles par rapport au nombre *de leurs années d'études* :

Arrondissements.	Écoles à						Totaux.
	1 année d'études.	2 années d'études.	3 années d'études.	4 années d'études.	5 années d'études.	6 années d'études.	
1er arr.	35	49	10	20	»	23	137
2e »	8	13	8	10	»	75	114
3e »	6	51	18	5	»	59	139
4e »	3	23	2	8	»	76	112
5e »	»	19	7	7	»	91	124
6e »	1	11	18	18	»	84	132
Totaux.	53	166	63	68	»	408	758

1) Elles comprennent les garçons et les filles des six années d'études.

c) Division des écoles par rapport *au nombre de degrés* sur lesquels sont réparties les six années d'études.

C'est la division des écoles suivant

qu'elles comprennent *tous les élèves* du ressort scolaire,
soit *a)* dans *une seule école mixte,*
soit *b)* dans *deux écoles parallèles et séparées pour les sexes,* comprenant l'une tous les garçons de l'âge scolaire du ressort, l'autre toutes les filles de cet âge ; ou

qu'elles sont divisées *en deux ou plusieurs degrés superposés,* ne comprenant chacun qu'une partie des années d'études et élèves ; ces écoles sont ou mixtes avec des élèves des 1res années d'études (commençants), ou parallèlement séparées pour les sexes ; elles se trouvent dans les localités ou ressorts scolaires qui ont *plus de deux écoles.*

Arrondissements.	ÉCOLES comprenant les six années d'études. (einklassig.)					ÉCOLES à deux degrés. (zweiklassig.)					ÉCOLES à trois degrés. (dreiklassig.)				
	Ressorts scolaires.	Écoles				Ressorts scolaires.	Écoles				Ressorts scolaires.	Écoles.			
		mixtes.	de garçons.	de filles.	Totaux.		mixtes.	de garçons.	de filles.	Totaux.		mixtes.	de garçons.	de filles.	Totaux.
1er	17	11	6	6	23	12	9	15	13	37	4	2	10	7	19
2e	58	41	17	17	75	7	5	9	9	23	1	»	3	3	6
3e	44	29	15	15	59	7	1	13	13	27	5+2[1]	5	14	23	42
4e	62	48	14	14	76	4	4	4	4	12	3	4	10	10	24
5e	83	75	8	8	91	5	3	7	7	17	3	2	7	7	16
6e	61	38	23	23	84	13	9	17	17	43	1	1	2	2	5
Totaux.	325	242	83	83	408	48	31	65	63	159	19	14	46	52	112

1) Les écoles des ressorts scolaires de Rumelange et d'Esch-sur-l'Alzette (ville) étaient à 3 degrés pour les filles, à 4 degrés pour les garçons.

Suite à c.

Arrondissements.	ÉCOLES															TOTAUX DES ÉCOLES				
	à quatre degrés. (vierklassig.)					à cinq degrés. (fünfklassig.)					à six degrés. (sechsklassig.)									
	Ressorts scolaires.	Écoles				Ressorts scolaires.	Écoles				Ressorts scolaires.	Écoles				Ressorts scolaires.	Écoles			
		mixtes.	de garçons.	de filles.	TOTAUX.		mixtes.	de garçons.	de filles.	TOTAUX.		mixtes.	de garçons.	de filles.	TOTAUX		mixtes.	de garçons.	de filles.	TOTAUX.
1er	3+1[1]	5	11	9	25	(1)[1]	»	»	3	3	3	»	12	18	30	40	27	54	56	137
2e	»	»	»	»	»	1	»	5	5	10	»	»	»	»	»	67	46	34	34	114
3e	(2)[2]	»	11	»	11	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	58	35	53	51	139
4e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	69	56	28	28	112
5e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	91	80	22	22	124
6e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	75	48	42	42	132
Tot.	4	5	22	9	36	1	»	5	8	13	3	»	12	18	30	400	292	233	233	758

1) Les écoles de Bonnevoie étaient à 4 degrés pour les garçons, à 5 degrés pour les filles. — 2) Voir note de la page précédente,

d) Division des écoles par rapport à *leur direction :*

1°

Arrondissements.	Écoles dirigées par des instituteurs :				Totaux.
	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles mixtes pour les commençants.	Écoles mixtes ordinaires.	
1er	53	»	»	9	62
2e	34	»	»	29	63
3e	48	»	»	23	71
4e	28	»	»	43	71
5e	22	»	»	67	89
6e	41	»	»	25	66
Tot.	226	»	»	196	422

2°

Arrondissements.	Écoles dirigées par des institutrices.				Totaux.
	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles mixtes pour les commençants.	Écoles mixtes ordinaires.	
1er	1	56	16	2	75
2e	»	34	5	12	51
3e	5	51	6	6	68
4e	»	28	8	5	41
5e	»	22	5	8	35
6e	1	42	10	13	66
Tot.	7	233	50	46	336

L'art. 28 de la loi de 1881 porte ce qui suit :

« Les écoles de garçons et les écoles mixtes sont dirigées par des instituteurs, sauf dispense à accorder par le Gouvernement. Toutefois les écoles mixtes pour les commençants ne sont pas comprises dans cette disposition. »

« Les écoles de filles sont dirigées par des institutrices. »

Les *7 écoles de garçons* dirigées par des institutrices ne comprenaient que les premières années d'études ; elles se trouvaient à Strassen, Niederkorn, Esch-sur-l'Alzette (2), Rumelange, Rodange, Mamer.

Les *46 écoles mixtes* ordinaires dirigées par des institutrices, dont la plupart n'avaient que fort peu d'élèves, étaient celles des localités suivantes — le chiffre entre parenthèse en indique la population — :

1er arrond.,	2 :	Medingen (36), Hassel (19) ;
2e »	12 :	Rippig (22), Berg (17), Boudler (44), Wecker (32), Oberdonven (26), Eisenborn (17), Graulinster (24), Munscheker (18), Hœsdorf (16), Eschweiler (27), Rodenbourg (18), Ahn (44) ;
3e »	6 :	Abweiler (5), Budersberg (22), Emerange (12), Pontpierre (20), Rœdgen (14), Ehlerange (1) ;
4e »	5 :	Burden (17), Kuborn (17), Michelbouch (7), Nachtmanderscheid (20), Tandel (18);
5e »	8 :	Merkholz (16), Sassel (15), Reuler (21), Urspelt (14), Knaphoscheid (26), Grindhausen (7), Kalborn (10), Allerborn (18);
6e »	13 :	Linger (40), Grevenknop (27), Nœrdange (26), Hivange (11), Reuland (33), Olm (22), Ernzen (26), Capellen (46), Glabach (11), Gras (19), Calmus (21), Schwebach (13), Roodt (19).
		46 écoles.

Obs. — Dans ce rapport il n'est question que des écoles publiques *entretenues par les communes*. Il existe en outre

quelques écoles *entretenues par l'État* (voir art. 3 al. 2 de la loi de 1881) :

1° L'école d'application annexée à l'école normale d'instituteurs — elle n'est pas soumise à l'inspection ordinaire — ;

2° Les 3 écoles mixtes de l'orphelinat du Rham — elles ont été réduites à 2 pendant le courant de l'année scolaire — ;

3° Une école de garçons et une école de filles établies dans la maison de correction resp. la prison des femmes.

Les écoles du Rham étaient *dirigées* par 3 institutrices : 2 religieuses et 1 laïque, toutes munies du brevet de 3e rang.

L'école de garçons de la maison de correction était dirigée par un instituteur ayant le *brevet de 2e rang*, l'école de filles dans la prison des femmes par une institutrice religieuse *non diplômée*.

Les écoles sub 2° et 3° étaient fréquentées comme suit :

	Garçons	Filles		Élèves
Les écoles de l'orphelinat par . .	39	28	=	67
L'école de la maison de correct. par	27	00	=	27
L'école de la prison des femmes par	00	3	=	3
Au total par	66	31	=	97

Ces élèves se décomposent comme suit :

44 garç., 31 filles = 75 élèves dans l'âge scolaire ;
22 » 00 » = 22 » au-dessus de l'âge scolaire ;
66 garç., 31 filles = 97 élèves.

2. *Maisons d'école. Salles de classe. Places de récréation. Latrines. Jardins scolaires.*

469 *maisons d'école* :

1er arrondissement,		49	maisons d'école ;
2e	»	77	»
3e	»	75	»
4e	»	81	»
5e	»	101	»
6e	»	86	»
		469	maisons d'école.

758 *salles de classe*, nombre correspondant au nombre des écoles :

36 salles de classe sont signalées comme impropres à leur destination ;

207, comme répondant d'une manière satisfaisante ou assez satisfaisante aux conditions qu'une salle de classe doit remplir ;

515 ont été considérées comme bonnes.

Cette division s'établit comme suit pour les différents arrondissements d'inspection :

Arrondissements.	État des salles de classes :			Salles de classes.
	bien.	satis-faisant.	mal.	
1er arrond.	88	46	3	137
2e »	64	44	6	114
3e »	108	19	12	139
4e »	83	28	1	112
5e »	80	32	12	124
6e »	92	38	2	132
Totaux. . .	515	207	36	758

Les 36 salles de classe avec la note « mal » sont les suivantes :

1er arrondissement, 3 salles : Bonnevoie (1 école de filles), Eich (2 salles pour filles) ;

2e arrondissement, 6 salles : Manternach, Niederdonven, Osweiler (garçons), Girst, Wasserbillig (l'école mixte), Steinheim ;

3e arrondissement, 12 salles : Filsdorf, Aspelt (les deux trop petites), Frisange (filles), Ellange, Ehlange, Reckange (les deux salles), Remich (2 salles : écoles de garçons du 1er et du 2e degré), Belvaux (les deux salles).

4e arrondissement, 1 salle : Colpach ;

5e arrondissement, 12 salles : Sassel, Basbellain, Baschleiden, Hamiville, Clervaux (3 salles), Merscheid (Heiderscheid), Untereisenbach, Derenbach, Allerborn, Haller ;

6e arrondissement, 2 salles : Oberpallen (trop petite), Bœvange — on pourrait ajouter la salle de classe de Capellen comme étant trop petite.

Il convient cependant de noter que dans plusieurs de ces localités on a entretemps remédié au mal ou l'on s'apprête à le faire :

1° A Hollerich-Bonnevoie une nouvelle maison d'école est en voie de construction ;

2° A Eich on a décidé de construire ;

3° et 4° Wasserbillig et Steinheim installeront prochainement leurs écoles dans de nouvelles maisons très convenables ;

5° A Ellange la nouvelle construction va être achevée ;

6° A Belvaux la question de la construction d'une nouvelle maison d'école est sérieusement à l'étude ;

7° A Frisange on n'attend que les plans de l'architecte pour procéder à l'aménagement d'un nouveau local pour l'école de filles et à la mise en état des dépendances ;

8° A Colpach on est en voie de reconstruire le local actuel ;

9° A Clervaux on s'occupe des plans et devis pour une nouvelle maison d'école.

10° Une nouvelle maison d'école a été construite à Merscheid (Heiderscheid) ;

11° A Oberpallen on a fait l'acquisition d'une place à bâtir.

Dans d'autres localités encore de nouvelles maisons d'école ont été construites ou de nouvelles salles de classe ont été aménagées, ou les salles existantes ont été mises en meilleur état. Citons :

Weimerskirch (aménagement d'une salle de dessin), Merl (agrandissement de la salle de l'école de filles) ; Bech, Herborn et Reisdorf (mise en état des salles de classe) ; Tetange (2 nouvelles salles de classe) ; Rolling-Assel (agran-

dissement de la salle de classe); Schifflange — 1er degré de l'école de filles — et Waldbredimus (mise en état des salles de classe); Dickt (agrandissement et mise en état de la salle de classe); Weiswampach (nouvelle maison d'école pour les filles).

Dans beaucoup d'autres des réparations ou améliorations plus ou moins importantes ont été faites aux maisons d'école. Voici ce que nous trouvons dans les rapports :

Bertrange (nouveau plancher pour l'école mixte), Contern (deux nouvelles fenêtres), Eich-Muhlenbach (réparation de l'escalier), Kirchberg (réparations aux fenêtres et au plafond), Hollerich (réparations à plusieurs salles), Bonnevoie (installation du gaz dans plusieurs salles), Asselborn (école de filles, améliorations), Biwisch (deux nouvelles fenêtres), Donnange (nouveau plancher), Lullange (agrandissement de deux fenêtres), Eschweiler (nouveau plancher, Erpeldange (exhaussement des deux fenêtres), Knaphoscheid (exhaussement des trois fenêtres et reconstruction d'un mur), Heinerscheid (école mixte, nouveau plancher), Fischbach (reconstruction du pignon d'entrée).

L'énumération qui précède est loin d'être complète; elle prouve que les communes sont en général assez bien disposées a exécuter, dans la mesure que la situation financière le leur permet, les travaux reconnus nécessaires. —

Places de récréation. — La situation ne s'est guère modifiée. D'après les rapports des inspecteurs, plus d'un tiers de nos écoles sont dépourvues de places de récréation.

Un grand nombre de places n'étaient pas fermées.

Le plus grand nombre n'étaient pas plantées d'arbres.

Celles qui avaient de l'eau potable ne formaient que de rares exceptions.

Souvent ces places étaient mal entretenues.

Voici cependant quelques progrès que les inspecteurs ont pu signaler :

Eich-Muhlenbach (construction d'un mur de clôture),

Weimerskirch (travaux d'amélioration), Hollerich (mise en état), Bonnevoie (réparations et améliorations), Walferdange (mise en état de la place de récréation près de l'école de filles), Betzdorf (grille de clôture), Waldbredimus (aménagement d'une nouvelle place de récréation), Wolflange et Heispelt (les places ont été pourvues d'eau potable par l'établissement de puits artésiens), Eschdorf (construction d'un mur de séparation entre la place de récréation des garçons et celle des filles).....

Lieux d'aisances. — Ce sont toujours les mêmes observations, les mêmes plaintes qui reviennent :

Les lieux d'aisances *faisaient défaut* à Stadtbredimus (école de garçons), Frisange (école de filles), Basbellain, Troine, Rodershausen, Kalborn et Grindhausen.

Leur *état* laissait le plus à désirer dans les localités suivantes :

1er arrond. : 11 maisons d'école, avec 33 écoles : Oetrange, Contern, Kirchberg (2 écoles), Itzig (3), Luxembourg, bâtiment de la congrégation (11), Luxembourg-Pfaffenthal (8), Niederanven (2), Walferdange (éc. de garçons), Weiler (2), Syren, Hassel;

2e » 2 maisons d'école, avec 3 écoles : Biver (école de filles), Mertert (2 écoles de filles);

3e » 11 maisons d'école, avec 29 écoles : Bettembourg (1 maison, 3 éc.), Burmerange, Herborn, Frisange (école de garçons), Esch-sur-l'Alzette (1 maison, 10 éc.), Tetange (4), Ellange, Mondercange (2), Remerschen (2), Rœser (2), Belvaux (2);

4e » 3 maisons d'école, avec 3 écoles : Grevels, Dickt, Nagem;

5e » 20 maisons d'école, avec 22 écoles : Biwisch, Rumelange, Sassel, Troisvierges (1 maison, 2 éc.), Hamiville, Baschleiden, Untereisenbach, Nothum, Roder, Derenbach, Allerborn, Nocher, Eschdorf (2 éc.), Merscheid, Neidhausen, Binsfeld, Holler, Winseler, Perlé, Nœrtrange;

6e arrond. 5 maisons d'école, avec 9 écoles : Bœvange (2 éc.), Grevenknop, Holzem (2), Kehlen (3), Ernzen.

Nous regrettons surtout que par rapport à *l'entretien de la propreté* l'état des latrines soit si souvent déplorable.

« La lésinerie des administrations communales, dit un inspecteur, va bien souvent encore jusqu'à laisser l'entretien de la propreté à la charge du personnel enseignant, qui, forcément, doit y astreindre les élèves ». En admettant même que dans ce cas les salles de classe soient nettoyées assez convenablement, il n'en peut être de même des abords et des dépendances des maisons d'école et particulièrement des lieux d'aisances.

L'entretien de la propreté devrait partout incomber à des personnes expressément chargées de ce soin. Il faut qu'elles en soient suffisamment rétribuées, mais il faut aussi qu'on tienne à ce qu'elles s'en acquittent consciencieusement, et il faut donc qu'il y ait une surveillance de tous les jours. On devrait bien se dire qu'il s'agit ici d'une question hygiénique de la plus haute importance.

Quant aux latrines, il y a cependant aussi quelques *constructions nouvelles* et quelques *appropriations* à noter :

De nouvelles latrines ont été construites à Neudorf (4 éc.), Merl (2 éc.), Senningen (2 éc.), Esch s. S. (l'école mixte), Gœsdorf, Eschdorf (l'éc. mixte), Hupperdange, Lieler, Hollenfels, Harlange...

Les latrines ont été mises en état à Strassen, Betzdorf, Olingen, Roodt, Gostingen, Berbourg, Lellig, Beidweiler, Peppange, Brandenbourg, Dellen, Lannen.

Jardins scolaires. — Un inspecteur écrit qu'il est « regrettable que toutes nos écoles ne puissent être pourvues d'un jardin modèle ». Si le nombre n'en est pas plus grand c'est, aux yeux d'un autre inspecteur, « que les instituteurs manquent assez généralement d'aptitude et de goût pour cette occupation, ... et la faute du manque d'intérêt de la part des administrations communales. » Pour montrer comment le jardin scolaire peut seconder l'enseigne-

ment primaire et l'enseignement des adultes, nous transcrivons le passage suivant d'un rapport de l'instituteur de *Wahlhausen*.

A. Für die Abendschüler umfaßte der Unterricht 1. die Obstbaumzucht und 2. die Gemüsegärtnerei. In dieser Beziehung wurde besprochen und praktisch vorgezeigt:

1. a) Das Pflanzen der Obstbäume;
b) Der Wildling;
c) Das Edelreis (Brechen, Aufbewahren 2c.);
d) Die Veredlungsarten (Spalt- und Rindepfropfen, Oculieren);
e) Ausputzen der alten Bäume;
2. f) Die Düngerlehre;
g) Die Bodenbearbeitung;
h) Samenkunde (Vorzeigen in Flacons und Besprechen der verschiedenen Gemüse, Getreide- und Futterarten);
i) Verteilung von Sämereien.

Für die Tagesschüler umfaßte der diesbez. Unterricht:

a) Die Düngung;
b) Umgraben, Harken, Auflesen der Steine, Rasen und Unkräuter;
c) Säen, Anpflanzen, Umpflanzen, Jäten;
d) Die Kenntnis der häufigsten Gartenunkräuter;
e) Bekanntmachung mit den verschiedenen Gemüsen, Heil-, Honig- und Giftpflanzen;
f) Samenernte, Samenkunde, Verteilung von Samenproben.

B. Da sämtliche Gartengewächse zur Samengewinnung stehen blieben, der Samen aber unter die Primär- und Abendschüler zur Verteilung gelangte, so hatten auch diese den Nutzen davon.

Le même instituteur rapporte autre part: „Gezogen hatte ich in diesem Jahre 130 Sorten Honigpflanzen, 40 Sorten Blumen, 50 Sorten Heil- und Giftpflanzen, 30 Sorten Gemüse, 10 Sorten Gräser, 25 Futterpflanzen, 100 Sorten Bohnen, Erbsen und Linsen und 15 Handelspflanzen."

Nous regrettons que les rapports ne nous disent pas

jusqu'à quel point et avec quels résultats ce double programme a pu être exécuté.[1])

Par rapport au jardin scolaire de *Consthum* l'inspecteur d'écoles du 5e arrondissement s'exprime comme suit :

« On y élevait des fleurs de 40 sortes, 12 rosiers inoculés par les élèves ; il y avait en outre un carreau planté de 12 sortes de fèves naines, un autre carreau planté de 30 sortes de fèves ramées, dont les sortes les plus productives seront distribuées pour servir de semence dans l'année suivante. »

« Le jardin scolaire de Consthum contient également une pépinière assez vaste. Cette année on va distribuer 800-1000 arbres fruitiers nains parmi les habitants de Consthum..... Tout élève de l'*école d'adultes* est instruit dans la pratique d'inoculer, de pincer et de greffer les différentes sortes d'arbres fruitiers. »

En dehors de ces deux jardins scolaires du 5e arrondissement d'inspection, il y en avait d'autres à Hollerich (éc. de filles), Steinsel, Munsbach, Pétange, Mersch, Dickt, Reisdorf.

5. *Mobilier de classe. — Matériel d'enseignement.*

Matériel de classe.

Les acquisitions faites par rapport au *mobilier de classe* et au matériel d'enseignement se résument comme suit :

a) *Mobilier de classe :*

66 écoles ont eu 475 nouveaux *bancs*, presque tous à deux sièges :

17	écoles du	1er	arrondissement,	141	bancs ;
6	»	2e	»	27	»
11	»	3e	»	122	»
10	»	4e	»	83	»
10	»	5e	»	75	»
12	»	6e	»	137	»
66	écoles			585	bancs.

1) Nous avons, depuis, eu le plaisir de constater sur les lieux les excellents résultats de cet enseignement.

6 écoles ont eu des *estrades* pour les maîtres ;
9 » » *armoires ;*
14 » » *tableaux noirs ;*
7 » » *stores* ;

b) *Matériel d'enseignement :* L'inspecteur d'écoles du 1er arrondissement, sans donner des chiffres, dit que le matériel d'enseignement a été complété dans un grand nombre d'écoles : « On a fait l'acquisition de cartes géographiques (cartes de l'Europe, du Grand-Duché, de la Palestine), globes, tableaux pour l'enseignement de la bible, collection de modèles de dessin, collections géométriques ».

Pour les 5 autres arrondissements les renseignements sont les suivants :

5 écoles ont eu le *boulier compteur ;*
7 » » le *tableau des poids et mesures ;*
5 » » la *collection de corps géométriques ;*
13 » » la *carte murale du Grand-Duché* ;
11 » » la *carte de l'Europe ;*
2 » » le *globe terrestre ;*
1 » » la *collection « Kolb » de modèles de dessin.*

44 écoles.

c) Le *matériel de classe,* suivant les rapports des inspecteurs d'école, était convenable. Il a été fourni assez régulièrement aux élèves indigents, à l'exception toutefois des *fournitures pour l'enseignement des travaux à l'aiguille.* Dans la fixation de ces allocations les administrations communales partent souvent d'une base trop étroite ; c'était évidemment le cas dans 13 sections du 5e arrondissement, où la somme allouée variait entre 1 fr. et 2 fr. 50 par élève.

4. *Matières d'enseignement.*

En dehors des matières énumérées à l'article 1er de la loi du 20 avril 1881, que notre enseignement primaire « comprend nécessairement » et qui ont été enseignées dans toutes les écoles, un certain nombre d'écoles avaient l'une ou l'autre des matières que l'enseignement primaire « peut comprendre », savoir :

a) les éléments de *dessin*, 38 écoles de garçons :

1er arrond., 1 : Hamm ;

2e arrond., 1 : Grevenmacher (deg. sup.) ;

3e arrond., 11 : Differdange (1er deg.), Dudelange (1er deg., 2 éc.), Esch s. A. (1er deg., 3 éc.), Kayl (1er deg.), Pétange, Rodange, Rumelange (2 éc.) ;

4e arrond., 10 : Bettborn, Reimberg, Diekirch (1er deg.) Erpeldange, Ingeldorf, Ettelbruck (1er deg.), Mertzig, Grosbous, Vianden, Vichten ;

5e arrond., 4 : Wiltz (1er deg.), Hosingen, Clervaux ;

6e arrond., 11 : Bascharage, Hautcharage, Berg, Bissen, Clemency, Heffingen, Larochette, Mamer, Mersch, Kehlen, Nospelt.

38 écoles.

b) Des notions de *tenue des livres*, 16 écoles :

2e arrond., 1 : Grevenmacher (1er deg. des g.) ;

4e arrond., 13 : Arsdorf, Bettborn, Bigonville, Bourscheid, Kehmen, Diekirch (2 éc.), Ermsdorf, Ettelbruck (2 éc.), Perlé, Redange (2 éc.) ;

6e arrond., 2 : Larochette (1er deg. des écoles de garçons et de filles).

16 écoles.

c) Des exercices *gymnastiques*, 98 écoles :

1er arrond., 11 : Hamm (9), Luxembourg (les éc. du deg. sup.) ;

2e arrond., 19 : Bech, Hemsthal, Dillingen, Beaufort (2 éc.), Beidweiler, Consdorf (2 éc.), Godbrange, Berbourg, Lellig, Manternach, Bigelbach, Reisdorf, Beidweiler, Greiveldange, Christnach, Waldbillig, Ehnen ;

4e arrond., 27 : Bettborn, Reimberg, Bettendorf, Mœstroff, Diekirch (5 éc.), Roodt, Erpeldange, Ettelbruck (3 éc.), Fouhren, Feulen-bas, Bettel, Rambrouch, Grosbous, Dickt, Mertzig, Redange, Schieren, Vichten, Buschrodt, Wahl, Grevels ;

5e arrond., 6 : Wiltz (les éc. de g.) ;

6e arrond., 35 : Beckerich, Elvange, Berg, Bissen (2 éc.), Clemency, Fingig, Angelsberg, Garnich, Kahler, Heffingen, Eischen, Hobscheid, Gœtzingen, Kœrich, Larochette (2 éc.), Lintgen (2 éc.), Bofferdange, Mamer, Mersch (2 éc.), Beringen, Mœsdorf, Reckingen, Rollingen, Schœnfels, Nommern, Bettingen, Hagen, Steinfort, Septfontaines, Hollenfels, Useldange.

98 écoles, dans 76 localités.

A *Luxembourg* et à *Wiltz* des maîtres spéciaux étaient chargés de l'enseignement de la gymnastique ; partout ailleurs les instituteurs employaient le temps destiné à la récréation à faire faire aux élèves des exercices ou jeux gymnastiques accompagnés de chant.

Nous trouvons de plus dans les rapports des inspecteurs que

1° de petites notions d'*enseignement agricole* ont été données à l'école de garçons de Mamer ;

2° de petites notions de *ménage*, dans les quatre écoles de filles de Diekirch, Ettelbruck, Schieren, Bettborn, et que

3° le *travail manuel* a été enseigné deux fois par semaine, de 5 à 7 heures, au degré supérieur de l'école de garçons de Luxembourg-Grund.

L'importance de certaines de ces matières, notamment de l'enseignement méthodique du *dessin*, ne peut être contestée. Nous pensions qu'il était possible de l'inscrire

dans le programme de la classe supérieure de l'école des localités importantes, mais, comme le dit un inspecteur d'arrondissement « les communes et les instituteurs sont peu disposés à introduire le dessin dans les écoles primaires. On croit que le temps est trop court, que le programme est déjà trop étendu, que les élèves sont encore trop jeunes, que les écoles d'adultes, l'école d'artisans.... fournissent à tous les jeunes gens qui en éprouvent le besoin, l'occasion d'apprendre le dessin ».

Un chapitre spécial de ce rapport rendra compte des *résultats* qui ont été obtenus dans l'enseignement de nos écoles primaires.

5. *Durée du temps de classe.*

Bien des écoles ont dérogé à la disposition de l'article 29 de la loi de 1881, qui détermine que « l'année scolaire commence le 1er octobre et finit le 31 août » :

Dans la ville de Luxembourg, avec 49 écoles, les classes ont repris le 1er octobre et ont fini le 19 août ;

Dans 13 communes, avec 55 écoles, elles ont duré de mi-octobre à mi-septembre ;

Dans 19 communes et 18 sections de 4 communes, avec 103 écoles, du 1ee novembre au 30 septembre.

93 communes et 4 sections de 4 communes, avec 551 écoles, avaient fixé la durée des classes conformément à la disposition susdite.

Les *grandes vacances* étaient fixées comme suit :

Arrondissements d'inspection.	Époques des grandes vacances.							
	Septembre.		Mi-sept. à mi-oct.		Octobre.		Totaux.	
	Communes.	Écoles.	Communes.	Écoles.	Communes.	Écoles.	Communes.	Écoles.
1er	1[1]) 14	49[1])) 88	»	»	»	»	15	137
2e	13	77	7[3])	37	»	»	20	114
3e	21	137	1[4])	2	»	»	22	139
4e	16	75	4[5])	12	6[7])	25	26	112
5e	4[2]) + 4 sections de 4 communes.	28 + 14	1[6])	4	13[8]) +18 sections de 4 com.	60 +18	18 +4	124
6e	25	132	»	»	»	»	25	132
Tot.	94 + 4 sections de 4 communes.	600	13	55	19 +18 sections de 4 com.	103	130	758

1) Dans la première rubrique nous avons fait figurer la *ville de Luxembourg*, bien que, comme il a été dit plus haut, les grandes vacances y aient duré du 20 août au 1er octobre.

2) Ce sont, *a*) les 4 communes suivantes ; Esch-s.-S. (3 écoles), Oberwampach (6 éc.), Weiswampach (7 éc.), Wiltz (12 éc.);

+ *b*) les 4 sections : Troisvierges (4 éc), Clervaux (4 éc.), Hosingen (4 éc.), Marnach (2 éc.), — des 4 communes de Basbellain, Clervaux, Hosingen, Munshausen.

Mi-sept. à mi-oct. :

3) Les 7 communes de Beaufort, Bech, Berdorf, Betzdorf, Consdorf, Rodenbourg, Rosport ;

4) La commune de Leudelange (12 sept. à 12 oct.) ; — à cause de l'agrandissement de la maison d'école, l'école de Rolling-Assel a dû chômer du 1er juin au 9 août ; en revanche, elle était en activité pendant le mois de septembre — ;

5) Les 4 communes de Hoscheid, Mertzig, Ermsdorf, Feulen ;

Il n'y a pas d'observation particulière à faire relativement à la durée des *vacances de Pâques*, au *congé hebdomadaire* et aux *heures de classe*; ce sont les dérogations habituelles aux dispositions du règlement :

Au lieu de finir avec le mardi après Pâques, les *vacances de Pâques* se sont ordinairement prolongées jusqu'au vendredi après Pâques ou jusqu'au lundi après Quasimodo.

Au lieu de se borner à l'après-midi du jeudi, le *congé hebdomadaire* était fixé *a)* à toute la journée du jeudi, pour la plupart des écoles dirigées par des religieuses — un certain nombre de celles-ci consacraient cependant la matinée de ce jour à la direction de cours pour l'enseignement des ouvrages à l'aiguille aux adultes —, pour quelques écoles de garçons ainsi que pour deux écoles mixtes dirigées par des instituteurs — la salle de classe de ces écoles mixtes devait dans la matinée être à la disposition d'une institutrice pour l'enseignement des travaux à l'aiguille aux filles ; *b)* à deux demi-journées, pour les écoles de Wiltz.

Au lieu d'être fixées aux heures de 8 à 11 et de 1 à 4, *les heures de classe* étaient assez souvent, dans la matinée, celles de 8½ à 11½ ou de 9 à 11½, dans l'après-midi, celles de 1 à 3½ ou de 1½ à 4 ou de 2 à 4 heures ; ou elles présentaient d'autres variations, soit pour toute l'année, soit pour l'un ou l'autre semestre, soit même pour tel mois seulement, selon les besoins de la saison et les conve-

---

6) La commune de Wilwerwiltz ;

Octobre.

7) Les 6 communes suivantes : Arsdorf, Bastendorf, Bigonville, Bourscheid, Neunhausen, Putscheid ;

8) Les 13 communes suivantes : Alscheid, Asselborn, Bœvange, Boulaide, Consthum, Eschweiler, Gœsdorf, Harlange, Heiderscheid, Heinerscheid, Hachiville, Mecher, Winseler ;

et les 18 sections suivantes des 4 communes sub 2, b) : Bashellain, Hautbellain, Huldange, Wilwerdange ; Eselborn, Reiler, Urspelt, Weicherdange ; Bockholtz, Dorscheid, Neidhausen, Rodershausen, Untereisenbach, Wahlhausen ; Drauffelt, Munshausen, Roder, Siebenaler.

nances particulières des populations ; toujours cependant on avait soin qu'il y eût au moins 4 à 5 heures de classe par jour.

6. *Population scolaire.*

30,447 élèves, qui se divisent comme suit en : élèves dans l'âge obligatoire et élèves au-dessus et au-dessous de l'âge obligatoire ; garçons et filles ; élèves solvables et élèves indigents :

a) Élèves :

Élèves dans l'âge scolaire.		Élèves au-dessus de l'âge scolaire.		Élèves au-dessous de l'âge scolaire.		Élèves.	
Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
14180	13806	759	515	627	560	15566	14881
27986		1274		1187		30447	

b) Élèves solvables :

12131	11939	686	455	577	504	13394	12898
24070		1141		1081		26292	

c) Élèves indigents :

2049	1867	73	60	50	56	2172	1983
3916		133		106		4155	

Les élèves se répartissent comme suit entre les six arrondissements d'inspection :

a) Élèves :

Arrondissements.	Dans l'âge scolaire.		Au-dessus de l'âge scolaire.		Au-dessous de l'âge scolaire.		ÉLÈVES.		
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	TOTAUX.
1er	2986	2938	69	46	91	75	3146	3059	6205
2e	2007	1945	76	35	112	89	2195	2069	4264
3e	3020	2882	150	99	99	120	3269	3101	6370
4e	2107	2134	153	108	123	122	2383	2364	4747
5e	1951	1775	181	104	84	74	2216	1953	4169
6e	2109	2132	130	123	118	80	2357	2335	4692
	14180	13806	759	515	627	560	15566	14881	30447
	27986		1274		1187		30447		

b) Élèves solvables :

Arrondissements.	Dans l'âge scolaire.		Au-dessus de l'âge scolaire.		Au-dessous de l'âge scolaire.		ÉLÈVES.		
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	TOTAUX.
1er	2622	2606	60	35	75	60	2757	2701	5458
2e	1661	1626	70	32	104	83	1835	1741	3576
3e	2725	2647	141	90	95	112	2961	2849	5810
4e	1738	1767	142	102	112	105	1992	1974	3966
5e	1545	1408	148	88	78	65	1771	1561	3332
6e	1840	1885	125	108	113	79	2078	2072	4150
	12131	11939	686	455	577	504	13394	12898	26292
	24070		1141		1081		26292		

c) Élèves indigents :

Arrondissements.	Dans l'âge scolaire.		Au-dessus de l'âge scolaire.		Au-dessous de l'âge scolaire.		ÉLÈVES.		
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	TOTAUX.
1er	364	332	9	11	16	15	389	358	747
2r	346	319	6	3	8	6	360	328	688
3e	295	235	9	9	4	8	308	252	560
4e	369	367	11	6	11	17	391	390	781
5e	406	367	33	16	6	9	445	392	837
6e	269	247	5	15	5	1	279	263	542
	2049	1867	73	60	50	56	2172	1983	4155
	3916		133		106		4155		

Suivant le nombre de leurs *élèves dans l'âge scolaire* les écoles se divisent comme suit :

Nombre des élèves dans l'âge scolaire.	Nombre des écoles.						TOTAUX.
	1er arrondissement	2e arrondissement	3e arrondissement	4e arrondissement	5e arrondissement	6e arrondissement	
1 — 5	»	»	2	»	1	»	3
6 — 10	»	1	1	3	8	2	15
11 — 20	»	15	8	14	17	18	72
21 — 30	11	26	25	16	36	42	156
31 — 40	27	30	39	27	30	41	194
41 — 50	51	30	17	29	22	22	171
51 — 60	39	11	18	20	8	6	102
61 — 70	7	1	18	2	2	1	31
71 — 80	2	»	9	1	»	»	12
81 — 90	»	»	1	»	»	»	1
91 — 100	»	»	1	»	»	»	1
Total. . .	137	114	139	112	124	132	758

Moyenne des élèves par école. Elle a été,

		pour les élèves 1° dans l'âge scolaire :	pour les élèves 2° sans distinction d'âge :
dans le 1er arr. d'inspection,	de	43,2	de 45,3
2e »	»	34,7	» 37,4
3e »	»	42,5	» 46,0
4e »	»	37,9	» 42,4
5e »	»	30,0	» 33,6
6e »	»	32,1	» 35,5
en général,	de	36,9	resp. de 40,2

7. *Assiduité scolaire.*

Les tableaux ci-après mettent en regard les absences des deux dernières années scolaires :

a) Absences justifiées (demi-journées).

1°

Arrondissements.	Division des absences justifiées							
	en 1895—1896		en 1896—1897		Différence en faveur de 1895—1896		Différence en faveur de 1896—1897	
	en vertu de		en vertu de		en vertu de		en vertu de	
	l'art. 8 (loi organique.)	dispenses (art. 9 ens. obl. art. 11 loi organ.)	l'art. 8.	dispenses.	l'art. 8.	dispenses.	l'art. 8.	dispenses.
1er	72023	10242	78089	7141	6066	»	»	3101
2e	42210	5008	62153	5896	19943	888	»	»
3e	78144	6555	68223	6541	»	»	9921	14
4e	45092	6742	45436	7441	344	699	»	»
5e	62682	44883	45516	46363	»	1480	17166	»
6e	41043	5614	45470	5538	4427	»	»	76
	341194	79044	344887	78920	30780	3067	27087	3191
					27087			3067
					3693			124

2°

Arrondissements.	Ensemble des absences justifiées			
	en 1895—1896.	en 1896—1897.	Différence en faveur de 1895—1896.	Différence en faveur de 1896—1897.
1er	82265	85230	2965	»
2e	47218	68049	20831	»
3e	84699	74764	»	9935
4e	51834	52877	1043	»
5e	107565	91879	»	15686
6e	46657	51008	4351	»
Total .	420238	423807	29190	25621
			25621	
			3569	

b) Absences non justifiées (demi-journées).

Arrondissements.	Absences non justifiées			
	en 1895—1896.	en 1896—1897.	Difference en faveur de 1895—1896.	Difference en faveur de 1896—1897.
1er	10463	11341	878	»
2e	3766	5179	1413	»
3e	9501	10703	1202	»
4e	5599	7563	1964	»
5e	61304	53642	»	7662
6e	2724	2898	174	»
Total .	93357	91326	5631	7662
				5631
				2031

c) Ensemble des absences (demi-journées).

Arrondissements.	Ensemble des absences			
	en 1895—1896.	en 1896—1897.	Difference en faveur de 1895—1896.	Difference en faveur de 1896—1897.
1er	92728	96571	3843	»
2e	50984	73228	22244	»
3e	94200	85467	»	8733
4e	57433	60440	3007	»
5e	168869	145521	»	23348
6e	49381	53906	4525	»
Total .	513595	515133	33619	32081
			32081	
			1538	

Les *moyennes par élève* des absences des deux dernières années scolaires s'expriment comme suit :

a) Absences justifiées (demi-journées).

1e

Arrondissements.	Division des absences justifiées							
	en 1895—1896		en 1896—1897		Différence en faveur de 1895—1896		Différence en faveur de 1896—1897	
	en vertu de		en vertu de		en vertu de		en vertu de	
	L'art. 8 (loi organique).	Dispenses (art. 9 ens. obl. art. 11 loi org.)	L'art. 8.	Dispenses.	L'art. 8.	Dispenses.	L'art. 8.	Dispenses.
1er	12,1	1,7	13,2	1,2	1,1	»	»	0,5
2e	10,4	1,2	15,5	1,4	5,1	0,2	»	»
3e	13,2	1,1	11,3	1,0	»	»	1,9	0,1
4e	10,5	1,5	10,7	1,7	0,2	0,2	»	»
5e	16,2	11,6	12,5	12,3	»	0,7	3,7	»
6e	9,4	1,2	10,6	1,2	1,2	»	»	»

2°

Arrondissements.	Ensemble des absences justifiées			
	en 1895—1896.	en 1896—1897.	Différence en faveur de 1895 - 1896	Différence en faveur de 1896—1897.
1er	13,8	14,4	0,6	»
2e	11,6	16,9	5,3	»
3e	14,3	12,3	»	2,0
4e	12,0	12,4	0,4	»
5e	27,8	24,8	»	3,0
6e	10,6	11,8	1,2	»

b) *Absences non justifiées* (demi-journées).

Arrondissements.	Absences non justifiées			
	en 1895—1896.	en 1896—1897.	Différence en faveur de 1895 - 1896.	Différence en faveur de 1896—1897.
1er	1,8	1,9	0,1	»
2e	0,9	1,2	0,3	»
3e	1,0	1,7	0,7	»
4e	1,3	1,7	0,4	»
5e	15,8	14,2	»	1,6
6e	0,6	0,6	»	»

c) *Ensemble des absences* (demi-journées).

Arrondissements.	Ensemble des absences			
	en 1895—1896.	en 1896—1897.	Différence en faveur de 1895—1896.	Différence en faveur de 1896—1897.
1er	15,6	16,3	0,7	»
2e	12,5	18,1	5,6	»
3e	15,3	14,0	»	1,3
4e	13,3	14,1	0,8	»
5e	43,6	39,0	»	4,6
6e	11,2	12,4	1,2	»

Relativement aux chiffres inscrits dans les tableaux qui précèdent, il convient de faire les observations suivantes :

1° Les absences *justifiées* en vertu de *l'art. 8* de la loi organique de 1881, c.-à.-d. pour excuse légitime, ordinairement pour *maladie de l'enfant*, ont augmenté dans 4 arrondissements d'inspection et ont diminué dans 2 ; elles ont, au total, *augmenté de 3693* (344,887—341,194= 3693).

L'augmentation de ces absences a été particulièrement élevée dans le *2e arrondissement* (de 62,153—42,210= 19,943). L'inspecteur en donne l'explication suivante : « Les maladies épidémiques, la rougeole, la coqueluche, la diphtérie et la fièvre scarlatine ont été exceptionnellement fréquentes pendant l'hiver passé et ont causé un très grand nombre d'absences. Elles ont sévi notamment parmi la jeunesse scolaire de Bech, Hemsthal, Hersberg, Rippig, Mensdorf, Olingen, Roodt, Biver, Wecker, Beyren, Niederdonven, Consdorf, Scheidgen, Grevenmacher, Bourglinster, Berbourg, Lellig, Manternach, Wasserbillig, Herborn, Mompach, Hinkel, Rosport, Steinheim et Machthum. *Cependant, la plupart des écoles restaient en activité.* »

De même, l'inspecteur du 6e arrondissement, qui enregistre une augmentation de 4427 de ces absences, fait observer ce qui suit : « L'état sanitaire de la population scolaire était bien moins favorable que l'année précédente ; non seulement les maladies contagieuses telles que la coqueluche, la scarlatine, la rougeole se faisaient sentir un peu partout, mais le temps pluvieux pendant l'automne et l'hiver avaient dans leur suite une masse de ces petites indispositions auxquelles les enfants ne sont que trop fréquemment exposés. » Et l'inspecteur ajoute que « les écoles les plus éprouvées sous ce rapport étaient les suivantes : à Fischbach, l'école des filles, avec 1341 absences ; à Heffingen, l'école des filles, avec 1373 absences ; à Kopstal, la 3e école, avec 1000 absences, et l'école des filles avec 1538 absences ; à Useldange, l'école des filles, avec 642 absences pour 23 élèves. »

Aussi, dans ces deux arrondissements d'inspection, les maladies parmi les enfants ont conduit à la *fermeture* temporaire d'un assez grand nombre d'écoles : les écoles de Mensdorf, Olingen, Roodt, Biver, Wecker, Consdorf (les 2 éc. du degré inférieur), Berbourg, Lellig, Manternach ; Schoos, Cruchten (deux fois), Useldange (les 2 éc.).

Dans d'autres arrondissements aussi un certain nombre d'écoles ont dû chômer pour le même motif : les écoles de Trintange, Lipperscheid, Mœstrof, Rambrouch (garçons), Lannen....

2° Les absences *justifiées* par suite de *dispense* de fréquentation accordée soit en vertu de *l'article 9* de la loi de 1881 sur l'enseignement obligatoire, soit en vertu de *l'art. 11* de la loi organique de 1881 ont augmenté dans 3 arrondissements et ont diminué dans les 3 autres ; au total, la *diminution*, très insignifiante, est de 124 (79044 — 78920=124).

En vertu de l'*article 11* de la loi organique de 1881, « Le conseil communal pourra, ... prendre les mesures nécessaires pour que les *enfants de 10 ans accomplis* dont l'assistance serait nécessaire à leurs parents . . . . . ., soient dispensés de fréquenter l'école pour un temps déterminé, soit pendant la journée entière, soit pendant une partie de la journée ».

Si ces dispenses de fréquentation ne comprennent qu'*une partie de la classe du matin* ou de *celle de l'après-midi*, elles ne sont pas inscrites dans les absences. Dans ce cas se trouvaient : dans le 2e arrondissement d'inspection, les 2 communes de Reisdorf et de Rosport, qui avaient accordé, la 1re aux enfants de 10 ans accomplis en général, la 2e à 95 enfants de cet âge, la dispense pour l'heure de classe de 8 à 9 pendant 2 mois resp. 1 mois ; dans le 4e arrondissement, 284 enfants de 6 communes qui avaient la dispense pour les heures de 8 à 9 ou de 8 à 10 pendant le semestre d'été ; dans le 5e arrondissement, 118 enfants de 5 communes et 56 enfants de 2 communes, ayant reçu dispense, les premiers de 8 à 10 heures, les autres de 8 à 10 et de 3 à 4 heures pendant le semestre d'été

La dispense de fréquentation pour toute *une demi-journée* a été accordée comme suit :

dans le 4e arrondissement, pour *l'après-midi* pendant le mois *d'octobre*, à 82 enfants de la commune de Bettendorf ;

dans le même arrondissement, pour *l'avant-midi* pendant le *semestre-d'été*, à 111 enfants des communes de Folschette et de Putscheid ;

dans le 5e arrondissement, également pour *l'avant-midi* pendant le *semestre d'été*, à 424 enfants de 9 communes.

En vertu du même article 11 *des dispenses individuelles* de fréquentation ont été accordées, par des considérations particulières, pour tout le temps qui restait de l'année scolaire, à un certain nombre d'élèves — 71 — qui avaient 12 ans accomplis au moment de la demande en obtention de la dispense :

9	élèves du	1er	arrondissement,
38	»	2e	»
5	»	3e	»
3	»	4e	»
16	»	6e	»
71	élèves.		

Ces dispenses ne figurent pas non plus dans les chiffres des absences.

3° Les absences *non justifiées* ont *augmenté* de 5631 dans 5 arrondissements et ont *diminué* de 7662 dans 1 arrondissement, le 5e ; il y a, au total, une *diminution* de 93357—91326=2031.

L'augmentation est la plus forte dans *le 4e* arrondissement. L'inspecteur l'explique par l'observation suivante : « La cause de cette augmentation est à chercher dans le fait qu'un grand nombre d'enfants avaient été *mis en service* pendant le semestre d'été. *22 de ces enfants ont eu 2556 absences non justifiées, soit 116 absences par enfant* ».

Dans d'autres arrondissements aussi, un petit nombre d'élèves ont quelquefois, par l'extrême irrégularité de leur fréquentation, fait singulièrement grossir le chiffre des

absences non justifiées. Nous le faisons voir par des chiffres et des observations que nous empruntons aux rapports des inspecteurs.

Voici d'abord un petit tableau qui montre combien d'élèves avaient plus de 50 absences non justifiées dans les deux arrondissements d'inspection, le 1er et le 5e, où les absences non justifiées ont atteint les chiffres les plus élevés, 11341 resp. 53642, soit 1,9 resp. 14,2 par élève :

Absences non justifiées.	Élèves du	
	1er arrond.	5e arrond.
51 à 100	26	145
101 à 150	13	106
151 à 200	3	35
201 à 250	1	21
251 à 300	1	8
301 à 350	1	3
351 à 400	1	5
401 à 450	»	1
451 à 500	»	1
	46 élèves.	325 élèves.

Voici ensuite quelques données fournies par l'inspecteur d'écoles du 6e arrondissement : « Comme les années précédentes, la majeure partie des absences non justifiées tombent dans les 3 derniers mois de l'année scolaire ; elles étaient occasionnées par des élèves qui étaient âgés de 11 ans et qui par cette raison ne croyaient plus avoir de poursuites à craindre en vertu de l'art. 8 de la loi sur l'instruction obligatoire. En exemple citons, à Dippach, 4 de ces élèves avec 219 absences ; à Kopstal, 3 élèves avec 203 absences; à Mamer, 5 élèves avec 197 absences; à Grevenknop, 2 élèves avec 231 absences ; à Hunsdorf, 1 élève avec 128 absences non justifiées pendant *les 3 derniers mois* de l'année scolaire ».

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE · LUXEMBOURG ·

Dans ce même arrondissement, 15 élèves, appartenant à 6 localités, avaient à eux seuls 1212 absences non justifiées, soit 81 par élève:

à Grevenknop,	2	élèves,	341	absences ;
à Dippach,	3	»	165	»
à Kopstal,	3	»	238	»
à Hunsdorf,	2	»	220	»
à Mamer,	4	»	167	»
à Hollenfels,	1	»	81	»
	15	élèves,	1212	absences non justifiées.

Par rapport à la liste ci-dessus des élèves du 1er arrondissement qui avaient chacun plus de 50 absences non justifiées l'inspecteur d'écoles du 1er arrondissement fait les réflexions suivantes : « Il appert de cette liste que 46 élèves ont fait 5116 absences sans permission, ce qui donne une moyenne de 111,4 par élève. Retranchons les de la totalité des absences sans permission, nous aurons 11341—5116=6225 absences sans permission pour 5878 élèves, ou un peu plus de 1 absence par élève.

« On pourrait me dire que la loi a été faite pour les parents négligents. Je n'en disconviens point. Mais les circonstances sont parfois telles que la meilleure volonté des commissions locales ne suffit pas pour porter remède à une situation fâcheuse.

« A la campagne la fréquentation est ordinairement très régulière, à quelques exceptions près. Mais dans les villes et les centres populeux et industriels les enfants sont exposés à tant de dangers de toute espèce, et la vie de famille laisse tant à désirer surtout parmi la population ouvrière » qu'il est impossible d'y obtenir une fréquentation scolaire tout à fait régulière.

Ces observations de l'inspecteur d'écoles du 1er arrondissement sont faites par rapport à la ville de Luxembourg et quelques communes environnantes, qui ont beaucoup d'absences non justifiées à noter, dont cependant les commissions locales sont animées des meil-

leurs sentiments et font preuve d'un dévouement qui mérite d'être reconnu ».

Elles sont vraies aussi pour d'autres parties du pays.

Toutefois, l'observation « qu'à la campagne la fréquentation est ordinairement très régulière » n'est absolument pas applicable aux Ardennes, c.-à-d. le 5e arrondissement d'inspection. Voyez les chiffres :

5e arrondissement, 53642 absences non justifiées, sur une population de l'âge scolaire de 3726 élèves, soit 14,3 absences non justifiées par élève ;

les 5 autres arrondissements, en tout, 37684 absences non justifiées, sur une population de l'âge scolaire de 24260 élèves, soit 1½ absences non justifiées par élève.

Et pourtant, il y a eu dans le 5e arrondissement 7662 absences non justifiées de moins que l'année précédente. Cette diminution doit en partie être mise sur le compte d'une commission locale qui est venue s'ajouter aux quelques commissions de cet arrondissement qui comprenaient leur mission et faisaient avec dévouement leur devoir.

Nous donnons ci-après le nombre des *communes* où la *moyenne par élève* des *absences non justifiées* fut *inférieure à 1*, et celui des *écoles* où elle fut *de 0* :

Arrond. d'inspection.	Commune avec une moyenne inférieure à 1.	Total des communes.	Écoles avec 0 pour moyenne.	Total des écoles.
1er	5	15	18	137
2e	17	20	39	114
3e	14	22	26	139
4e	14	26	31	112
5e	2	22	12	124
6e	19	25	57	132
Total.	71	130	183	758

Pour les noms de ces communes nous renvoyons aux relevés qui se trouvent plus loin (page 269 et suivantes).

Commissions locales. — Une des principales obligations des commissions locales, c'est de veiller à la fréquentation régulière des écoles. Dans 31 communes, elles n'étaient pas obligées d'intervenir à cet égard: 4 dans le 1er arrondissement, 3 dans le 2e, 4 dans le 3e, 10 dans le 4e, 1 dans le 5e, 9 dans le 6e arrondissement.

L'application des articles 6, 7 et 8 de la loi concernant l'enseignement obligatoire a été faite conformément aux indications du tableau ci-après :

Arrondissements.	Application de l'art. 6.		Application de l'art. 7.		Application de l'art. 8.	
	Nombre des		Nombre des		Nombre des	
	Personnes qui ont comparu.	Commissions qui ont appliqué l'article.	Inscriptions.	Commissions qui ont appliqué l'article.	Personnes poursuivies.	Commissions qui ont appliqué l'article.
1er	454	8	104	7	32	3
2e	60	10	13	4	7	2
3e	390	16	147	12	163	8
4e	82	10	12	4	5	1
5e	53	6	16	4	12	3
6e	38	10	5	4	2	2
Total .	1077	60	297	35	221	19

Les cas où l'application des dispositions de la loi a été négligée sont très nombreux :

C'est ainsi que l'inspecteur du 1er arrondissement écrit : « Dans les communes de Bertrange, Niederanven, Sandweiler, Steinsel et Weiler-la-Tour, les absences sans permission ont été assez nombreuses ; néanmoins les commissions locales *ne sont pas intervenues* ou ont *tout au plus appliqué l'art. 6* de la loi ».

De même, l'inspecteur d'écoles du 2e arrondissement : « Pour les deux tiers des contraventions — 160, dont

la plupart se sont produites dans les communes de Flaxweiler (46), Grevenmacher (24) et Wormeldange (72) — l'application de la loi a été négligée de la part des commissions locales »,

Et l'inspecteur du 6e arrondissement : « Dans 9 communes il n'y avait pas lieu d'appliquer l'art. 6 ; dans 6 communes on a négligé de le faire ».

« Dans 13 communes il n'y avait pas lieu de recourir à l'art 7 ; dans 8 on a négligé de le faire.

« Dans 18 communes il n'y avait pas lieu de recourir à l'art. 8, dans 5 communes on a négligé de le faire. »

La situation était sans doute analogue dans le 3e et le 4e arrondissement d'inspection.

Quant au 5e arrondissement, on n'a qu'à se rappeler le chiffre des absences non justifiées, de même que le petit relevé des élèves qui avaient plus de 50 de ces absences, et placer en regard le nombre des cas où la loi a été appliquée, pour être édifié sur la manière dont la plupart des commissions y ont travaillé.

Voici les noms des commissions locales qui ont appliqué les art. 6, 7 et 8 de la loi sur l'enseignement obligatoire — le chiffre entre parenthèse indique le nombre des contrevenants —;

Art. 6 : 60 commissions — 31 commissions n'avaient pas besoin d'y recourir — (1077) :

1er arrond., 8 (454) : Bertrange (1), Eich (42), Hesperange (8), Hollerich (114), Luxembourg (244), Rollingergrund (11), Steinsel (15), Strassen (19) ;

2e arrond., 10 (60) : Beaufort (3), Betzdorf (1), Biver (2), Consdorf (2), Echternach (6), Grevenmacher (40), Manternach (2), Mertert (1), Reisdorf (1), Waldbillig (2) ;

3e arrond., 16 (390) : Bettembourg (12), Dalheim (12), Differdange (17), Dudelange (78), Esch (60), Frisange (2), Kayl (42), Leude-

lange (1), Mondorf (3), Petange (52), Reckange (2), Remich (6), Rœser (2), Rumelange (95), Sanem (1), Schifflange (5);

4e arrond., 10 (82): Bettborn (2), Bourscheid (4), Diekirch (47), Ell (3), Ermsdorf (4), Folschette (14), Hoscheid (3), Putscheid (2), Vianden (2), Vichten (1);

5e arrond., 6 (53): Alscheid (3), Clervaux (14), Consthum (3), Gœsdorf (6), Heiderscheid (7), Hosingen (20);

6e arrond., 10 (38): Beckerich (1), Bissen (1), Bœvange (2), Kopstal (4), Larochette (1), Lorentzweiler (5), Mamer (13), Mersch (9), Sæul (1), Tuntange (1).

Art. 7: 35 commissions (297):

1er arrond., 7 (104): Bertrange (1), Eich (12), Hesperange (8), Hollerich (36), Luxembourg (38), Rollingergrund (3), Strassen (6);

2e arrond., 4 (13): Beaufort (1), Grevenmacher (10), Mertert (1), Waldbillig (1);

3e arrond., 12 (147): Bettembourg (3), Dalheim (3), Differdange (5), Dudelange (36), Esch (37), Frisange (1), Kayl (24), Mondorf (1), Petange (14), Remich (2), Rumelange (20), Schifflange (1(;

4e arrond., 4 (12): Diekirch (8), Ell (1), Folschette (2), Vianden (1);

5e arrond., 4 (16): Clervaux (3), Gœsdorf (2), Heiderscheid (1), Hosingen (10);

6e arrond., 4 (5): Bissen (1), Kopstal (1), Lorentzweiler (2), Useldange (1).

Art. 8: 19 commissions (221):

1er arrond., 3 (32): Eich (7), Hollerich (18), Luxembourg (7);

2e arrond., 2 (7): Grevenmacher (6), Mertert (1);

3e arrond., 8 (163): Bettembourg (2), Differdange (7), Dudelange (49), Esch (61), Kayl (26), Petange (9), Remich (1), Rumelange (8);
4e arrond., 1 (5): Diekirch (5);
5e arrond., 3 (12): Clervaux (2), Heiderscheid (1), Hosingen (9);
6e arrond., 2 (2): Lorentzweiler (1), Tuntange (1).

L'activité des commissions locales se mesure encore d'après *les visites* qu'elles ont faites, conformément à l'art. 96 de la loi, aux écoles placées sous leur surveillance. La plupart de ces visites n'ont pas été suivies du rapport prévu par la loi :

Arrondissements.	VISITES.		
	Nombre des commissions.	Commissions qui ont fait rapport.	Commissions qui n'ont pas fait rapport.
1er	14	6	8
2e	5	2	3
3e	10	2	8
4e	10	5	5
5e	5	4	1
6e	10	8	2
Total . .	54 (sur 130)	27	27

Voici les noms de ces commissions a) qui ont fait rapport, b) qui n'ont pas fait rapport.

a) Commissions qui *ont fait rapport:*

1er arrond., 6: Bertrange, Contern, Hesperange, Hollerich, Luxembourg, Rollingergrund;
2e arrond., 2: Manternach, Mompach;
3e arrond., 2: Kayl, Petange;
4e arrond., 5: Diekirch, Ell, Feulen, Putscheid, Redange;
5e arrond., 4: Alscheid, Clervaux, Hosingen, Winseler;

6e arrond., 8: Berg, Bissen, Garnich, Kœrich, Lorentzweiler, Mersch, Steinfort, Useldange.

27 commissions.

b) Commissions qui *n'ont pas fait rapport:*

1er arrond., 8: Eich, Hamm, Niederanven, Saudweiler, Schuttrange, Strassen, Walferdange, Weiler-la-Tour;
2e arrond., 3: Beaufort, Echternach, Grevenmacher;
3e arrond., 8: Dalbeim, Dudelange, Esch, Frisange, Mondercange, Remerschen, Rumelange, Schifflange;
4e arrond., 5: Bettborn, Ettelbruck, Grosbous, Hoscheid, Vichten;
5e arrond., 1: Wiltz;
6e arrond., 2: Clemency, Kopstal.

27 commissions.

Souvent aussi les commissions locales ont prouvé l'intérêt qu'elles prenaient à l'enseignement *en assistant*, très souvent en corps, *aux inspections* des inspecteurs d'écoles. Ce furent 90 commissions, dont *6* dans le 1er arrondissement, *8* dans le 2e, *19* dans le 3e, *21* dans le 4e, *16* dans le 5e, *20* dans le 6e arrondissement.

Suivant l'*intérêt* que les commissions locales ont pris *à la bonne marche des écoles* et qui est apprécié par les notes: « grand », « satisfaisant », « laissant à désirer », elles se divisent comme suit:

Arrondissements.	Intérêt aux écoles — Commissions avec la note			
	grand.	satisfaisant.	laissant à désirer.	Total des commissions.
1er	8	2	5	15
2e	5	9	6	20
3e	16	6	»	22
4e	7	15	4	26
5e	6	4	12	22
6e	4	8	13	25
Total .	46	44	40	130

Relevé des absences par commune, pour 1896—1897.

COMMUNES.	MOYENNE PAR ÉLÈVE des absences			TOTAL des absences par élève.
	justifiées		non justifiées.	
	en vertu de l'art. 8.	en vertu de dispenses.		
Premier arrondissement.				
Bertrange. . . .	8,5	0,3	2,7	11,5
Contern	8,4	1,4	0,4	10,2
Eich	9,1	0,9	2,4	12,4
Hamm	7,9	6,3	0,5	8,7
Hesperange. . .	19,0	2,7	3,2	24,9
Hollerich	11,9	0,5	2,4	14,8
Luxembourg . .	16,2	1,3	1,7	19,2
Niederanven . .	11,5	1,7	2,1	15,3
Rollingergrund.	18,2	1,0	1,0	20,2
Sandweiler . . .	14,3	1,7	2,1	18,1
Schuttrange. . .	6,7	0,2	0,1	7,0
Steinsel.	12,2	1,4	0,6	14,2
Strassen	6,0	1,8	1,1	8,9
Walferdange . .	9,2	0,2	0,3	9,7
Weiler-la-Tour.	14,7	1,3	3,7	19,7
Deuxième arrondissement.				
Beaufort	7,6	1,0	0,2	8,8
Bech	31,4	1,8	0,2	33,4
Berdorf.	7,8	0,6	»	8,4
Betzdorf	17,9	2,7	0,2	20,8

COMMUNES.	MOYENNE PAR ÉLÈVE des absences			TOTAL des absences par élève.
	justifiées		non justifiées.	
	en vertu de l'art. 8.	en vertu de dispenses.		
Biwer	26,4	3,1	0,1	29,6
Consdorf . . , .	30,4	2,1	0,7	33,2
Echternach . . .	8,9	0,4	0,1	9,4
Flaxweiler . . .	13,5	1,2	4,2	18,9
Grevenmacher .	18,8	1,5	4,3	24,6
Junglinster , . .	11,2	1,3	0,7	13,2
Lenningen . . .	11,3	1,0	0,7	13,0
Manternach . .	18,7	1,5	0,2	20,4
Mertert. . . , .	16,9	0,5	0,4	17,8
Mompach . . .	16,6	3,0	0,2	16,8
Reisdorf	8,3	1,8	0,2	10,3
Rodenbourg . .	11,7	0,8	»	12,5
Rosport . , . .	18,2	1,6	»	19,8
Stadtbredimus .	7,8	1,6	»	9,4
Waldbillig . . .	8,9	1,7	0,6	11,2
Wormeldange .	15,9	1,2	5,4	22,5
Troisième arrondissement.				
Bettembourg . .	11,9	0,4	0,5	12,8
Bous	5,9	2,7	0,2	8,8
Burmerange . .	6,2	1,0	»	7,2
Dalheim	19,7	3,2	1,2	24,1
Differdange . .	6,7	0,6	0,5	7,8
Dudelange . . .	15,0	0,6	2,6	18,2

COMMUNES.	MOYENNE PAR ÉLÈVE des absences			TOTAL des absences par élève.
	justifiées		non justifiées.	
	en vertu de l'art. 8.	en vertu de dispenses.		
Esch-sur-l'Alz. .	10,8	0,2	1,6	12,6
Frisange	15,3	2,1	0,7	18,1
Kayl	8,1	1,2	3,8	13,1
Leudelange. . .	6,8	4,8	0,3	11,9
Mondercange. .	14,4	1,5	1,0	16,9
Mondorf	11,0	1,2	0,6	12,8
Petange	12,6	1,3	2,8	16,7
Reckange . . .	14,0	1,3	0,3	15,6
Remerschen . .	10,2	2,7	»	12,9
Remich	9,2	2,8	1,1	13,1
Rœser	7,1	0,5	0,2	7,8
Rumelange. . .	13,3	0,2	5,9	19,4
Sanem	17,4	1,9	0,4	19,7
Schifflange . . .	9,5	0,8	0,2	10,5
Waldbredimus .	4,4	0,1	»	4,5
Wellenstein . .	7,5	1,8	»	9,3
Quatrième arrondissement.				
Arsdorf.	8,5	2,4	0,7	11,6
Bastendorf . . .	13,2	2,0	0,5	15,7
Bettborn	5,9	0,8	0,1	6,8
Bettendorf . . .	11,5	4,3	0,4	16,2
Bigonville . . .	3,8	0,8	1,5	6,1
Bourscheid . . .	9,8	0,8	1,3	11,9

COMMUNES.	MOYENNE PAR ÉLÈVE des absences			TOTAL des absences par élève.
	justifiées		non justifiées.	
	en vertu de l'art. 8.	en vertu de dispenses.		
Diekirch	7,8	1,0	2,9	11,7
Ell	14,6	3,4	2,0	20,0
Ermsdorf. . . .	19,1	0,9	0,7	20,7
Erpeldange. . .	8,1	1,6	0,1	9,8
Ettelbruck . . .	11,2	0,5	3,2	14,9
Feulen	10,1	0,9	0,6	11,6
Folschette . . .	22,9	5,4	2,2	30,5
Fouhren	6,4	0,6	0,4	7,4
Grosbous. . . .	20,5	1,1	0,1	21,7
Hoscheid	13,6	7,4	0,9	21,9
Medernach . . .	4,1	0,1	0,1	4,3
Mertzig.	13,5	3,7	6,6	23,8
Neunhausen . .	8,8	1,7	1,4	11,9
Perlé.	11,3	0,7	3,8	15,8
Putscheid . . .	10,6	3,3	1,7	15,6
Redange	12,6	1,0	1,1	14,7
Schieren	4,8	0,3	0,4	5,5
Vianden	5,4	0,7	0,6	6,7
Vichten.	3,8	0,2	0,2	4,2
Wahl.	8,7	1,0	2,2	11,9
Cinquième arrondissement.				
Alscheid	13,5	2,0	0,6	16,1
Asselborn . . .	17,7	26,6	15,4	59,7

COMMUNES.	MOYENNE PAR ÉLÈVE des absences			TOTAL des absences par élève.
	justifiées		non justifiées.	
	en vertu de l'art. 8.	en vertu de dispenses.		
Basbellain . . .	13,9	20,1	41,8	75,8
Bœvange	15,2	24,8	12,6	52,6
Boulaide	10,7	7,1	11,3	29,1
Clervaux	8,7	3,0	1,6	13,3
Consthum . . .	12,4	0,9	1,6	14,9
Esch-sur-Sûre .	14,2	1,1	4,3	19,6
Eschweiler . . .	10,2	27,3	13,3	50,8
Gœsdorf	10,3	2,0	2,0	14,3
Hachiville . . .	9,7	25,5	»	35,2
Harlange	9,4	0,8	12,0	22,2
Heiderscheid . .	12,6	7,0	11,5	31,1
Heinerscheid . .	11,8	36,4	20,8	69,0
Hosingen	11,9	5,6	7,1	24,6
Mecher	11,7	2,0	21,0	34,7
Munshausen . .	13,1	21,6	9,0	43,7
Oberwampach .	8,3	13,5	24,2	46,0
Weiswampach .	13,3	23,6	32,1	69,0
Wiltz	11,5	1,1	5,0	17,6
Wilwerwiltz . .	12,5	1,5	4,2	18,2
Winseler	8,2	7,5	15,0	30,7
Sixième arrondissement.				
Bascharage . .	10,7	0,8	0,8	12,3
Beckerich . . .	8,8	1,3	0,1	10,2

COMMUNES.	MOYENNE PAR ÉLÈVE des absences			TOTAL des absences par élève.
	justifiées		non justifiées.	
	en vertu de l'art. 8.	en vertu de dispenses.		
Berg	10,5	0,7	»	11,2
Bissen	9,2	0,8	0,1	10,1
Bœvange	5,8	0,5	2,2	8,5
Clemency . . .	9,6	1,2	0,1	10,9
Dippach	12,3	1,4	2,8	16,5
Fischbach . . .	22,6	2,0	0,1	24,7
Garnich	9,9	1,5	0,5	11,9
Heffingen. . . .	17,1	1,2	»	18,3
Hobscheid . . .	8,1	0,6	0,3	9,0
Kehlen	7,6	0,9	»	8,5
Kœrich.	12,0	1,5	»	13,5
Kopstal.	23,3	2,3	2,5	28,1
Larochette . . .	5,9	0,7	0,4	7,0
Lintgen.	7,7	0,3	0,1	8,1
Lorentzweiler .	13,1	2,0	2,2	17,3
Mamer	12,0	2,9	1,9	16,8
Mersch	12,7	1,3	0,3	14,3
Nommern . . .	12,8	1,1	0,2	14,1
Sæul	5,9	2,4	1,1	9,4
Septfontaines. .	5,6	1,0	0,1	6,7
Steinfort	8,6	1,2	0,3	10,1
Tuntange. . . .	9,8	0,5	0,8	11,1
Useldange . . .	10,2	0,5	»	10,7

8. *Personnel enseignant.*

a) *Nombre* et *Division*. — *Mutations*. — *Remplacements*.

760 membres — y compris l'instituteur suppléant et l'institutrice suppléante de la ville de Luxembourg —, qui se *divisent* et se *répartissent* comme suit:

Arrondissements.	INSTITUTEURS.	INSTITUTRICES			MEMBRES.
		laïques.	religieuses.	TOTAUX.	
1er	63	44	32	76	139
2e	63	39	12	51	114
3e	71	24	44	68	139
4e	71	21	20	41	112
5e	89	16	19	35	124
6e	66	42	24	66	132
Total.	423	186	151	337	760

9 membres de plus que l'année précédente : 4 instituteurs, 3 institutrices laïques, 2 institutrices religieuses.

La division des membres du personnel enseignant par rapport aux écoles qu'ils dirigeaient a été donnée plus haut.

Mutations dans le personnel.

Arrondissements.	CAUSES DES MUTATIONS.					TOTAL des mutations.
	Déplacement.	Retraite (pens.).	Maladie.	Décès.	Abandon de carrière.	
1er	5	»	»	2	»	7
2e	5	2	2	1	»	10
3e	13	1	»	»	»	14
4e	4	»	1	»	»	5
5e	13	1	»	»	1	15
6e	6	3	»	1	»	10
Total.	46	7	3	4	1	61

Remplacements. — 19 membres du personnel ont été remplacés soit pour toute l'année scolaire, soit pour une certaine partie de l'année scolaire :

1 par suite de *congé* pour toute l'année afin d'*études* à l'étranger ;

1 par suite de congé pour toute l'année pour *motifs de santé* ;

16 par suite de *maladie* et pour la durée de ces maladies — ce chiffre *ne comprend pas les remplacements dans la ville de Luxembourg* — ;

1 pendant la durée d'une *action en justice*, qui a conduit à l'acquittement.

19 remplacements.

Dans 6 cas de maladie il n'a pu être pourvu au remplacement des titulaires. Dans 2 de ces cas cependant l'école a pu être réunie à une autre.

b) *Division des membres* du personnel enseignant par rapport *à leur brevet de capacité, à leurs capacités pratiques* et *aux résultats* obtenus dans leurs écoles.

Brevets de capacité :

Brevet de capacité.	Instituteurs.	Institutrices		Membres.
		laïques.	religieuses.	
Br. de 1er rang.	6	6	»	12
» 2e »	94	45	6	145
» 3e »	155	71	56	282
» 4e »	167	64[1]	84	315
Autoris. d'ens.	1	»	5	6
Totaux . .	423	186	151	760

1) Dans le chiffre des brevets de 4e rang figure un brevet de *sous-maîtresse.*

Les *autorisations d'enseigner* — si l'on fait abstraction d'un instituteur qui était muni du diplôme de maturité, qu'il avait obtenu à la fin de ses études gymnasiales — sont restées les mêmes que l'année précédente.

Le nombre des brevets de *3e rang* a augmenté de 5.

Le nombre des brevets de *2e rang* et de *1er rang* a augmenté de 11.

Les *porteurs* du brevet de *4e rang* forment 41,3 pCt.
» » *3e* » 37,1 »
» » *2e* et *1er* » 20,7 »
du personnel enseignant.

Capacités pratiques.

Notes obtenues.	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses.	Membres.
« Très bien » (1) . .	16	13	27	56
« Bien » (2)	191	88	81	360
« Satisfaisant » (3) . .	191	77	40	308
« Insuffisant » (4) . .	23	8	3	34
« Mal » (5)	2	»	»	2
Total . . .	423	186	151	760

Les deux notes supérieures sont représentées par 56 + 360 = 416 membres, soit 54,7 pCt. du personnel enseignant ; les deux notes inférieures, par 34 + 2 = 36 membres, soit 4,7 ½ pCt.

Résultats dans les écoles.

Les chiffres ne comprennent pas l'instituteur suppléant ni l'institutrice suppléante de la ville de Luxembourg.

1° Résultats généraux.

Notes obtenues.	Écoles dirigées par des			Écoles.
	instituteurs.	institutrices laïques.	institutrices religieuses.	
« Très bien » (1) . .	11	12	26	49
« Bien » (2)	165	80	82	327
« Satisfaisant » (3) . .	211	85	39	335
« Insuffisant » (4) . .	33	8	4	45
« Mal » (5)	2	»	»	2
Total . . .	422	185	151	758

2° Résultats en langue allemande.

Notes obtenues.	Écoles dirigées par des			Écoles.
	instituteurs.	institutrices laïques.	institutrices religieuses.	
« Très bien » (1) . .	14	14	28	56
« Bien » (2). . . .	187	97	87	371
« Satisfaisant » (3) . .	196	69	34	299
« Insuffisant » (4) . .	24	5	2	31
« Mal » (5)	1	»	»	1
Total . . .	422	185	151	758

3° Résultats en langue française.

Notes obtenues.	Écoles dirigées par des			Écoles.
	instituteurs.	institutrices laïques.	institutrices religieuses.	
« Très bien » (1) . .	2	6	13	21
« Bien » (2)	123	59	61	243
« Satisfaisant » (3) . .	215	99	31	345
« Insuffisant » (4) . .	64	11	3	78
« Mal » (5)	7	»	»	7
Total . . .	411	175	108	694

L'enseignement du français ne commence en général qu'à partir de la troisième année d'études.

Le français n'a pas été enseigné dans 64 écoles de commençants :

11 écoles dirigées par des instituteurs,
10 » » » institutrices laïques,
43 » » » » religieuses,
64 écoles.

4° Résultats en calcul.

Notes obtenues.	Écoles dirigées par des			Écoles.
	instituteurs.	institutrices laïques.	institutrices religieuses.	
« Très bien » (1) . .	21	11	18	50
« Bien » (2)	195	89	88	372
« Satisfaisant » (3) . .	179	75	42	296
« Insuffisant » (4) . .	25	10	3	38
« Mal » (5)	2	»	»	2
Total . . .	422	185	151	758

En résumé et comparativement, les appréciations qui précèdent se présentent comme suit :

1° Appréciation du résultat dans l'ensemble des matières d'enseignement :

Ont obtenu	Nombre des écoles.	Nombre des écoles par 100.
Les deux *notes supérieures (1 et 2)*	376	49,6
La note « satisfaisant » (3) . . .	335	44,2
Les deux notes insuffisantes (4 et 5)	47	6,2
Total . . .	758	»

2° Appréciation du résultat dans les trois branches : « allemand », « français », « calcul » :

Ont obtenu	Allemand.	Français.	Calcul.	Allemand.	Français.	Calcul.
	Nombre des écoles			Nombre des écoles sur 100.		
Les deux notes supérieures (1 et 2) . . .	427	264	422	56,3	38,0	55,7
La note « satisfaisant » (3)	299	345	296	39,4	49,7	39,0
Les deux notes insuffisantes (4 et 5) . . .	32	85	40	4,2	12,2	5,3
Total . . .	758	694	758	»	»	»

Les *travaux à l'aiguille* forment une matière absolument essentielle dans l'enseignement donné aux filles.

Pour constater la situation de cet enseignement, pour le stimuler et le faire marcher dans une voie méthodique,

M. le Directeur général de l'intérieur, en exécution de l'art. 27 de la loi de 1881, a décidé de le soumettre à une inspection spéciale par une personne compétente, et il a chargé de cette mission la maîtresse du cours des travaux à l'aiguille à l'école normale d'institutrices.

Pendant l'année scolaire 1896-1897, 189 écoles ont été visitées.

Voici les résultats constatés :

Notes obtenues.	Écoles.
« Très bien » (1) . . .	10
« Bien » (2)	72
« Satisfaisant » (3) . .	98
« Insuffisant » (4) . . .	9
Total . . .	189

Sur la méthode employée par les maîtresses le rapport de Mme l'inspectrice s'exprime comme suit : « Parmi ces classes, 93 avaient adopté la méthode simultanée... ; les autres objectaient contre ce mode le manque des matières premières nécessaires à l'exécution des travaux, les exigences des parents et l'impossibilité d'obtenir des élèves un travail uniforme ». Mme l'inspectrice exprime cependant l'espoir qu'en présence de la bonne volonté et de l'aptitude des maîtresses, on arrivera, avec l'appui des autorités, à placer cet enseignement dans les conditions requises tant pour la méthode d'enseigner que pour le matériel d'enseignement et le matériel de classe.

Transcrivons encore l'observation suivante de ce rapport :

« ... Dans le plus grand nombre des classes les leçons d'ouvrages consistaient simplement dans l'imitation mécanique des procédés de la maîtresse ; les élèves ne savaient ni rendre compte de leur ouvrage, ni déduire la

théorie de la pratique. Il est évident que par cette méthode routinière le but pratique de l'enseignement manuel, qui consiste à porter l'élève à entreprendre et à achever seule les ouvrages de raccommodage et de simple confection, ne peut être atteint. *L'intelligence doit guider la main*, si on veut obtenir des succès réels. »

c) *Conduite.*

La conduite du personnel enseignant a été bonne. Il y a des exceptions, et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire d'abord ce que dit à ce sujet un inspecteur d'écoles : « Il serait fort à désirer que tous les instituteurs sans exception fussent pénétrés de la dignité de leurs fonctions et donnent en toute circonstance l'exemple d'hommes auxquels l'éducation de la jeunesse est confiée. Dans telle localité importante..... les instituteurs ont pris l'habitude de profiter de toute occasion pour se réunir dans les cabarets et autres lieux publics où ils restent parfois plus longtemps que leur dignité et leurs moyens le leur permettent, et où ils se livrent parfois à des discussions qui y sont tout à fait déplacées. »

22 instituteurs et 1 institutrice ont eu une note défavorable pour la conduite ; la plupart de ces instituteurs, parce qu'ils *fréquentaient trop le cabaret.* Cela ne veut pas dire qu'ils aient toujours gravement manqué à leur devoir et à leur dignité, mais il ne suffit pas pour l'instituteur qu'il ne soit pas *adonné* à l'alcool, il faut que par son exemple autant que par son enseignement il s'en montre l'ennemi et le combatte.

Plusieurs instituteurs ont été *condamnés à des amendes* pour contravention à la loi sur la police des cabarets.

Par arrêté de M. le Directeur général de l'intérieur du 1er août 1897, la *peine de la réprimande* a été prononcée contre *un* instituteur.

Une *action en justice* avait été intentée contre un autre. Acquitté en première instance et en appel, il a pu être réintégré dans ses fonctions.

Un instituteur, dont la conduite avait depuis longtemps donné lieu à des plaintes graves, a été, dans l'année qui court, en vertu de l'art. 67 de la loi, *interdit à toujours de sa profession.*

Des plaintes se sont élevées contre un certain nombre de membres du personnel pour abus dans l'exercice de leur droit de punition, notamment pour l'emploi de la *punition corporelle*, qui est formellement interdite.

d) *Ancienneté.*

Par rapport à leurs *années de service* les membres du personnel enseignant se divisent comme suit :

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Membres.
		laïques.	religieuses.	
1 — 5	75	33	29	137
6 — 10	79	42	22	143
11 — 15	60	29	16	105
16 — 20	74	26	24	124
21 — 25	53	31	20	104
26 — 30	36	18	19	73
31 — 35	31	6	15	52
36 — 40	14	»	4	18
41 — 45	1	1	2	4
Total . . .	423	186	151	760

e) *Traitements. — Suppléments de traitement et primes de brevets. — Indemnités de logement. — Logements.*

En traitements, suppléments de traitement, primes de brevet et indemnités de logement les sommes inscrites

dans le tableau ci-après ont été payées tant par les communes que par l'État :

Arrondissements.	Traitements communaux.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	Dépense totale.
1er	145751	19755	7350	11750,00	184606,00
2e	92334	19330	3300	5474,16	120438,16
3e	122913	16155	3900	9410,00	152378,00
4e	91359	18360	3850	5738,30	119307,30
5e	95576	20670	3800	5877,50	125923,50
6e	103845	19620	4850	5073,00	133388,00
Totaux	651778	113890	27050	34322,9 0	836040,96

1° Les sommes payées en *traitements communaux* se répartissent comme suit entre instituteurs et institutrices :

Arrondissements.	Instituteurs.		Institutrices				Sommes payées.
			laïques.		religieuses.		
	Nombre.	Sommes payées.	Nombre.	Sommes payées.	Nombre.	Sommes payées.	
1er	63	82849	44	45402	32	17500	145751
2e	63	56251	39	28883	12	7200	92334
3e	71	79882	24	17531	44	25500	122913
4e	71	64928	21	15031	20	11400	91359
5e	89	73710	16	10736	19	11130	95576
6e	66	59848	42	30572	24	13425	103845
Tot.	423	417468	186	148155	151	86155	651778

Les *moyennes* des traitements communaux ont été :

Arrondissements.	Instituteurs.	Institutrices laïques.	Institutrices religieuses.
1er	1315	1032	547
2e	893	741	600
3e	1125	730	579
4e	914	716	570
5e	817	671	586
6e	906	728	559
Moyenne en général	987	797	571

2° Les sommes *payées par l'État* à titre de *suppléments de traitement* se répartissent comme suit entre instituteurs et institutrices *laïques :*

Arrondissements d'inspection.	Instituteurs		Institutrices laïques.		Sommes payées.	N'avaient pas de supplément.	
	Nombre	Sommes payées.	Nombre	Sommes payées.		Instituteurs.	Institutrices.
1er	57	14300	36	5455	19755	6	8
2e	51	13450	35	5880	19330	12	4
3e	56	13050	19	3105	16155	15	5
4e	59	15900	17	2460	18360	12	4
5e	67	18600	14	2070	20670	22	2
6e	56	14700	32	4920	19620	10	10
Tot.	346	90000	153	23890	113890	77	33

3° Les sommes *payées par l'État* à titre de *primes de brevet* se répartissent comme suit entre instituteurs et institutrices *laïques :*

Arrondissements d'inspection.	Instituteurs		Institutrices laïques.		Sommes payées.	N'avaient pas de prime de brevet.	
	Nombre	Sommes payées.	Nombre	Sommes payées.		Instituteurs.	Institutrices.
1er	48	3900	39	3450	7350	15	5
2e	32	2050	20	1250	3300	31	19
3e	45	2900	15	1000	3900	26	9
4e	42	2900	14	950	3850	29	7
5e	47	3300	7	500	3800	42	9
6e	42	3000	27	1850	4850	24	15
Tot.	256	18050	122	9000	27050	167	64

La *prime de 50 fr.*, attachée au brevet de 3e rang, a été *payée à 6 instituteurs porteurs d'un brevet de 4e rang* (art. 12 de la loi de 1876 sur les traitements du personnel enseignant).

1 instituteur du 3e arrondissement d'inspection, porteur d'un brevet du 2e rang et ayant 10 années de service, n'a eu, par suite du congé qu'il avait obtenu pour 1896-1897, *ni supplément de traitement ni prime de brevet.*

En *traitements communaux, suppléments de traitements* et *primes de brevet* les sommes suivantes ont été payées aux *instituteurs* et aux *institutrices laïques :*

Arrondissements d'inspection.	Sommes payées aux		TOTAUX.	MOYENNE par	
	Instituteurs.	Institutrices laïques.		Instituteur.	Institutrice laïque.
1er	101049	54307	155356	1604	1234
2e	71751	36013	107764	1138	923
3e	95832	21636	117468	1349	901
4e	83728	18441	102169	1179	878
5e	95610	13306	108916	1074	832
6e	77548	37342	114890	1175	899
Totaux	525518	181045	706563	MOYENNE GÉNÉRALE :	
				1242	973

4° En *indemnités de logement* les sommes suivantes ont été payées :

Arrondissements.	Instituteurs		Institutrices laïques		Institutrices religieuses.		TOTAUX.	
	Nombre.	Sommes payées.	Nombre.	Sommes payées.	Nombre.	Sommes payées.	Membres du personnel.	Sommes payées.
1er	46	6415,00	36	5010,00	3	325	85	11750,00
2e	31(+1)	3885,70*	14	1588,46	»	»	45(+1)	5474,16
3e	43	6955,00	8	855,00	9	1600	60	9410,00
4e	35	4178,30	9	960,00	6	600	50	5738,30
5e	48	5470,00	4	407,50	»	»	52	5877,50
6e	33	3850,00	11	1223,00	»	»	44	5073,00
Tot.	236(+1)	30754,00	82	10043,96	18	2525	336(+1)	43322,96

*) Y compris une indemnité partielle de 35 fr. payée à un instituteur à cause de logement peu convenable.

5° *Logements.* — Des logements ont été fournis par les communes conformément aux indications du tableau ci-après :

Arrondissements.	Instituteurs.		Institutrices laïques.		Institutrices religieuses.		TOTAUX.	
	Nombre des instituteurs.	Nombre des logements	Nombre des institutrices	Nombre des logements	Nombre des institutrices	Nombre des logements	Membres	Logements.
1er	17	17	8	8	29	9	54	34
2e	32	32	25	25	9[1]	4	66	61
3e	28	28	16	16	35	10	79	54
4e	36	36	12	11	14	5	62	52
5e	41	41	12	11	16[1]	8	69	60
6e	33	33	31	29	24	11	88	73
Tot	187	187	104	100	127[1]	47	418	334

Le logement était *commun aux deux institutrices laïques* dans 4 localités des 4e, 5e et 6e arrondissements d'inspection.

Les 127 religieuses formaient *47 communautés.*

Suivant *le nombre de leurs pièces* les logements se divisent comme suit :

Nombre de pièces.	Logements			Totaux des logements.
	d'instituteurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses.	
2 pièces	3	14	1	18
3 »	23	35	2	60
4 »	76	36	16	128
5 » et plus	85	15	28	128
Tot. . .	187	100	47	334

1. 6 institutrices religieuses (3 à Echternach, 3 à Wiltz) n'avaient ni indemnité de logement ni logement fourni par les communes.

Un assez grand nombre de ces logements sont insuffisants ou en mauvais état. Sans être sévères, les rapports des inspecteurs en signalent 41.

Le tableau ci-après classe les membres du personnel suivant *le montant de leurs traitements*, y compris — pour les membres laïques — les *suppléments de l'État* et les *primes de brevet :*

Montant du traitement.	Instituteurs.	Institutrices		Membres.
		laïques.	religieuses.	
500 — 599	»	»	65	65
600 — 699	»	13	78	91
700 — 799	26	33	7	66
800 — 899	41	44	1	86
900 — 999	43	33	»	76
1000 — 1099	46	24	»	70
1100 — 1199	62	12	»	74
1200 — 1299	53	9	»	62
1300 — 1399	32	2	»	34
1400 — 1499	25	4	»	29
1500 — 1599	23	2	»	25
1600 — 1699	12	2	»	14
1700 — 1799	17	3	»	20
1800 — 1899	9	2	»	11
1900 — 1999	9	2	»	11
2000 — 2099	9	1	»	10
2100 — 2199	5	»	»	5
2200 — 2299	»	»	»	»
2300 — 2399	3	»	»	3
2400 — 2499	3	»	»	3
2500 — 2599	3	»	»	3
2600 — 2699	1	»	»	1
2700 — 2799	1	»	»	1
Total. . .	423	186	151	760

Instituteurs qui avaient :

Moins de 1000 fr. . .	110
De 1000 à 1499 fr. . .	218
De 1500 à 1999 fr. . .	70
2000 fr. et plus. . . .	25
	423 instituteurs.

Institutrices laïques qui avaient :

Moins de 800 fr. . . .	46
De 800 à 1299 fr. . .	122
1300 fr. et plus . . .	18
	186 institutrices laïques.

9. *Clôture de l'année scolaire.*

Conformément à l'art. 24 de la loi, une *distribution de prix* aux élèves les plus méritants doit avoir lieu à la fin de l'année scolaire. Les 67 écoles suivantes n'ont pas observé cette disposition :

2e arrond.,	7 écoles :	Les 5 écoles de la commune de Beaufort et les 2 écoles de Lenningen ;
3e »	7 écoles :	Les 5 écoles de la commune de Reckange et les 2 écoles de Rœser-Crauthem ;
4e »	17 écoles :	Les écoles des 5 communes suivantes : Bigonville (2 éc.), Folschette (5 éc.), Grosbous (3 éc.), Mertzig (3 éc.), Perlé (4 éc.) ;
5e »	36 écoles :	Les écoles des communes ou localités suivantes : Asselborn (com. 8 éc.) ; la section de Basbellain (4 éc.); les sections de Bœvange (1 éc.), Donnange (1 éc.), Lullange (1 éc.), Troine (1 éc.); Esch (com. 3 éc.); Heiderscheid (com. 5 éc.), Heinerscheid (com. 7 éc.), la section de Liefrange (1 éc.) ; les sections de Beiler-Leithum (1 éc.), Binsfeld (2 éc.), Holler (1 éc.)
	67 écoles.	

Des *exercices publics* précédant la distribution de prix sont prévus par la loi, sans être prescrits. Aussi sont-ils peu à peu tombés en désuétude.

10. *Caisse d'épargne.*

« Les idées d'épargne et de prévoyance font partie intégrante de l'éducation ».

C'est ainsi que s'est exprimé, en 1874, le conseil d'administration de la Caisse d'épargne dans une circulaire par laquelle il conviait l'école primaire à la coopération dans l'œuvre de l'épargne. La vérité de ces paroles ne peut pas être contestée, et cependant elles ont été loin de trouver l'accueil qu'on se croyait en droit d'espérer. En effet, en 1897, 23 ans après qu'elles ont été écrites, les registres de la Caisse d'épargne ne renseignent que 62 écoles dans 9 localités qui lui aient ouvert leurs portes. Ce sont Luxembourg, Rollingergrund, Dommeldange, Hamm, Itzig, Walferdange, Ettelbruck, Redange, Wiltz.

D'après les renseignements que nous possédons, ces 62 écoles ont fait, en 1897, 2161 dépôts représentant une somme totale de 18,850 fr. 86. Dans ces chiffres figurent la ville de Luxembourg avec 40 écoles ayant fait 1394 dépôts représentant 12,672 fr. et Wiltz avec 13 écoles ayant fait 388 dépôts représentant 2,231 fr. 52. Les 9 autres écoles ont versé, en 379 dépôts, 3,947 fr. 34.

11. *Distribution de vêtements à des élèves pauvres.*

Depuis 1893 le Gouvernement a affecté chaque année une certaine somme à l'achat de vêtements pour des enfants pauvres des écoles primaires.

Le but du Gouvernement est clairement exprimé dans les dépêches de M. le Directeur général de l'intérieur du 9 janvier et du 5 octobre 1893.

« La saison d'hiver, dit M. le Directeur général dans la première de ces dépêches, est toujours très sensible aux enfants qui se rendent à l'école, surtout quand ils sont mal habillés, mal nourris et que parfois ils ont un long trajet à faire. Dans quelques localités il existe des fondations

spéciales pour procurer des vêtements aux enfants pauvres fréquentant les écoles. Je serais heureux si ces institutions pouvaient se multiplier ou du moins, si l'on pouvait créer, dans les localités où le besoin s'en fait sentir le plus, des associations de personnes charitables dans le but indiqué. »

Et dans l'autre dépêche, M. le Directeur général s'exprime comme suit, relativement aux familles et aux enfants qu'il convient de soutenir : « Parmi ces familles (pauvres) il y a lieu de faire le triage de celles qui se donnent de la peine, qui font des sacrifices pour procurer à leurs enfants une bonne éducation et leur fournir l'instruction nécessaire, afin d'en faire des membres honnêtes et utiles de la société. Les enfants sont à choisir parmi ceux qui se sont distingués par leur assiduité, leur conduite et leur application. Ce ne doit donc pas être une distribution uniforme à tous les pauvres indistinctement ; la mesure doit être une récompense et un encouragement pour les uns, un stimulant, un exemple à suivre pour les autres. »

Différentes administrations communales ont alloué sur la caisse communale des sommes plus ou moins considérables à ajouter à celles accordées par le Gouvernement et se sont ainsi associées à l'œuvre. Dans quelques localités des dames charitables ont prêté leur concours à la confection des vêtements ; d'autres personnes ont été actives à recueillir des dons pour venir en aide aux enfants pauvres.

La plupart des vêtements ont été confectionnés par les élèves des écoles d'adultes et des écoles primaires sous la direction et avec l'aide de leurs maîtresses. C'était mettre l'école au service d'un but de bienfaisance et éveiller l'esprit de charité dans les élèves.

Les commissions locales et le personnel enseignant ont mis un véritable dévouement à répondre aux intentions du Gouvernement.

Le but que s'est proposé le Gouvernement n'a cependant été atteint qu'en partie. —

La mesure, qui n'était qu'un essai en 1893, a pris de l'extension les années suivantes :

En 1892-1893, une somme de 1500 fr. a été mise à la disposition de 12 communes ;

En 1893-1894, une somme de 4500 fr. a été mise à la disposition de 36 communes ;

En 1894-1895, une somme de 5290 fr. a été mise à la disposition de 42 communes ;

En 1895-1896, une somme de 6200 fr. a été mise à la disposition de 41 communes ;

En 1896-1897, une somme de 6050 fr. a été mise à la disposition de 46 communes ;

Et pour l'année 1897-1898 qui court, 31 communes disposent d'une somme de 5975 fr.

Toutes les communes du pays ont eu leur part à la faveur, quelques-unes deux ou plusieurs fois, selon qu'elles s'étaient particulièrement intéressées à l'œuvre.

La somme de 6050 fr., accordée pour 1896-1897, a été employée à l'achat ou à la confection de 4113 vêtements, qui ont été distribués entre 1904 élèves, dont 941 garçons et 963 filles.

Le chiffre des vêtements se décompose comme suit :

299 paires de souliers,
1339 paires de bas,
1345 chemises,
392 caleçons ou pantalons,
78 camisoles,
110 jaquettes,
25 costumes pour garçons,
253 robes, jupes ou jupons,
207 tabliers,
65 objets d'habillement divers,
4113 vêtements.

12. *Conférences d'instituteurs.*

Les *conférences d'arrondissement* (art. 92 de la loi) ont eu lieu dans l'ordre suivant :

Le 12 août 1897, à Luxembourg pour les instituteurs du 1er arrondissement d'inspection ;

le 21 août, à Luxembourg, pour les instituteurs du 3e arrondissement ;

le 23 août, à Luxembourg, pour les instituteurs du 6e arrondissement ;

le 26 août, à Ettelbruck, pour les instituteurs du 4e arrondissement ;

le 31 août, à Echternach, pour les instituteurs du 2e arrondissement ;

le 4 septembre, à Wiltz, pour les instituteurs du 5e arrondissement.

Le sujet pédagogique de la conférence d'arrondissement était le suivant : « Wie soll sich der Unterricht in der Volksschule praktisch gestalten, mit specieller Anwendung auf's Rechnen : Kopfrechnen, Tafelrechnen, Anwendungen ? » Il avait été traité par écrit par les instituteurs. Ceux-ci avaient, en outre, *traduit en français* le morceau du livre allemand : « Der Blinde ». — Ce double travail faisait, dans la conférence, l'objet des observations de l'inspecteur et des discussions de l'assemblée.

Dans ces mêmes réunions, M. Hemmer, instituteur près de l'école des sourds-muets, a fait, avec l'autorisation du Gouvernement, une intéressante conférence sur *les enfants arriérés :* « Die Fürsorge für die Schwach- und Blödsinnigen. »

En dehors de ces conférences d'arrondissement, il y a eu un certain nombre de *conférences cantonales ou locales.*

3 dans le 1er arrondissement d'inspection,
8 dans le 2e,
2 dans le 3e,
4 dans le 4e,
4 dans le 5e,
4 dans le 6e arrondissement.

25 conférences, dont 4 (2 du 4e et 2 du 6e arrondissement) étaient spéciales aux institutrices.

Dans ces conférences, on a traité des questions d'un caractère plus spécial, telles que : méthode dans l'ensei-

gnement du français et d'autres matières, classement et avancement des élèves, prix, importance des répétitions à l'école primaire, matériel d'enseignement, devoirs à domicile, conférences mensuelles du personnel enseignant dans les localités importantes, musées scolaires, enseignement dans les écoles d'adultes, les travaux à l'aiguille dans les écoles de filles, etc.

L'inspecteur se servait aussi de ces occasions pour communiquer au personnel ses observations et ses constatations lors de ses inspections.

13. *Gratuité.*

La liste des communes ou localités qui ont mis les traitements du personnel enseignant intégralement *à charge de la caisse communale* (art. 45 de la loi), s'est, pour 1896-1897, augmentée comme suit :

1er arrond., par la commune de Hollerich	ressorts scol. 4	écoles. 16	élèves. 895
2e arrond., ...	. . . . .	. . .	. . .
3e arrond., par la section d'Ehlange.	1	1	22
4e arrond., par la commune de Bettendorf, et . . .	3	5	252
la section de Folschette	1	2	83
5e arrond., ...	. . . . .	. . .	. . .
6e arrond., par les sections de Bettingen	1	2	79
Gras	1	1	16
et Rippweiler.	1	1	12
2 communes + 5 sections de 3 communes.	12 ressorts scol.	28 écoles.	1359 élèves.

La situation, par rapport à la gratuité, s'établit conformément au tableau suivant :

Avaient la gratuité.				N'avaient pas la gratuité.			
COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
Premier arrondissement d'inspection.							
1. *Bertrange* . .	1	3	168				
2. *Contern*. . .	4	4	190				
3.				*Eich*	5	18	838
4.				*Hamm*	2	4	170
5. *Hesperange* . .				*Hesperange.*			
Fentange . .	1	3	106	Alzingen. . .	1	2	54
Itzig. . . .	1	1	30	Hesperange . .	1	3	89
6. *Hollerich*. . .	4	16	895				
7. *Luxembourg* .	6	49	2166				
8. *Niederanven*. .				*Niederanven.*			
Ernster . . .	1	1	28	Niederanven. .	1	2	52
Hostert . . .	1	3	117				
Senningen . .	1	2	79				
9.				*Rollingergrund*. .	1	5	211
10. *Sandweiler* . .	1	3	138				
11.				*Schuttrange*. . .	1	3	87
12. *Steinsel*. . .	2	4	160				
13. *Strassen*. . .	1	4	137				
14. *Walferdange* .	1	3	112				
15. *Weiler* . . .				*Weiler.*			
Hassel . . .	1	1	19	Syren . . .	1	1	39
				Weiler . . .	1	2	39
8 communes + 6 sections de 3 communes.	26	97	4345	4 communes + 5 sections de 3 communes.	14	40	1579

Avaient la gratuité.				N'avaient pas la gratuité.			
COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
Deuxième arrondissement.							
1. *Bech.* . . .	4	5	146				
2.				*Beaufort* . . .	2	5	208
3. *Berdorf.* . .	1	3	92				
4. *Betzdorf.* . .	5	6	166				
5. *Biver* . . .	3	4	146				
6. *Consdorf* . .	3	6	212				
7. *Echternach* . .	1	10	427				
8. *Flaxwéiler* . .	5	7	225				
9. *Grevenmacher* .	1	6	317				
10. *Junglinster* . .	7	10	300				
11.				*Lenningen* . . .	2	5	148
12.				*Manternach* . .	4	5	172
13. *Mertert* . . .	2	6	224				
14. *Mompach* . .	4	4	172				
15. *Reisdorf.* . .	3	3	76				
16. *Rodenbourg.* .	4	4	114				
17. *Rosport* . . .	6	8	267				
18. *Stadtbredimus* .	2	4	111				
19. *Waldbillig* . .				*Waldbillig.*			
Christnach . .	1	2	51	Waldbillig . .	1	2	60
Haller . . .	1	1	27				
20.				*Wormeldange* . .	5	8	328
15 communes + 2 sections de 1 commune.	53	89	3073	4 communes + 1 section de 1 commune.	14	25	916

Avaient la gratuité.				N'avaient pas la gratuité.			
COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
Troisième arrondissement.							
1. *Bettembourg.*				*Bettembourg*			
Bettembourg	1	4	199	Abweiler	1	1	4
				Huncherange	1	1	42
2.				*Bous*	3	4	152
3.				*Burmerange*	3	3	70
4. *Dalheim*	3	5	198				
5. *Differdange*	3	10	506				
6. *Dudelange*	3	14	824				
7. *Esch-s.-l'Alz*	2	19	1130				
8.				*Frisange*	3	5	130
9. *Kayl*	2	9	393				
10. *Leudelange*	1	2	91				
11.				*Mondorf*	3	4	148
12. *Mondercange*	3	4	108				
13. *Petange*	3	10	459				
14. *Reckange*				*Reckange*			
Ehlange	1	1	22	Limpach	1	1	17
				Reckange	1	2	48
				Rœdgen	1	1	14
15.				*Remerschen*	3	4	124
16.				*Remich*	1	6	217
17. *Rœser*				*Rœser.*			
Rœser-Crauthem	1	2	30	Bivange-Berchem	1	1	39
				Livange	1	1	28
				Peppange	1	1	27

Avaient la gratuité.				N'avaient pas la gratuité.			
COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
18. *Rumelange* . .	1	7	388				
19.				*Sanem*	4	5	197
20. *Schifflange* . .	1	4	175				
21.				*Waldbredimus*. .	2	3	74
22.				*Wellenstein*. . .	3	5	124
10 communes + 3 sections de 3 communes.	25	91	4523	9 communes + 8 sections de 3 communes.	33	48	1455
Quatrième arrondissement.							
1. *Arsdorf*. . .	2	3	86				
2. *Bastendorf* . .	4	6	165				
3. *Bettborn*. . .	2	4	128				
4. *Bettendorf* . .	3	5	252				
5.				*Bigonville* . . .	1	2	93
6. *Bourscheid* . .	6	6	252				
7. *Diekirch*. . .	1	10	482				
8. *Ell*	4	4	98				
9. *Ermsdorf* . .	3	3	102				
10. *Erpeldange*. .	2	2	61				
11. *Ettelbruck* . .	2	10	447				
12.				*Feulen*	2	3	133
13. *Folschette*				*Folschette.*			
Folschette . .	1	2	83	Hostert . . .	1	1	31
				Rambrouch . .	1	2	81
14. *Fouhren.*				*Fouhren.*			
Bettel . . .	1	1	37	Fouhren. . .	1	1	29
				Walsdorf. . .	1	1	17

Avaient la gratuité.				N'avaient pas la gratuité.			
COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
15. *Grosbous* . .	2	3	117				
16. *Hoscheid* . .	2	3	106				
17. *Medernach* . .	1	3	137				
18. *Mertzig*. . .	1	3	131				
19.				*Neunhausen* . .	2	2	64
20. *Perlé* . . .	3	4	230				
21. *Putscheid* . .	6	6	148				
22. *Redange.*				*Redange*			
Niederpallen .	1	1	41	Lannen . . .	1	1	23
				Nagem . . .	1	1	24
				Ospern-Reichlange	1	1	48
				Redange. . .	1	2	94
23. *Schieren.* . .	1	3	100				
24. *Vianden.* . .	1	5	145				
25. *Vichten* . . .	2	3	81				
26. *Wahl*				*Wahl*			
Grevels. . .	1	1	54	Buschrodt . .	1	1	41
Heispelt . .	1	1	20	Wahl. . . .	1	1	43
Kuborn. . .	1	1	17				
19 communes + 6 sections de 4 communes	54	93	3520	3 communes + 10 sections de 4 communes.	15	19	721

Cinquième arrondissement.

1. *Alscheid.*				*Alscheid.*			
Kautenbach .	1	1	46	Alscheid. . .	1	1	18
				Merkholtz . .	1	1	15
2.				*Asselborn* . . .	6	8	203

Avaient la gratuité.				N'avaient pas la gratuité.			
COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
3. *Basbellain* . .	5	8	329				
4.				*Bœvange* . . .	5	5	187
5.				*Boulaide* . . .	3	3	141
6. *Clervaux* . .	5	8	224				
7.				*Consthum* . . .	2	2	65
8. *Esch-s.-Sûre.* .	1	3	77				
9. *Eschweiler* . .	4	4	89				
10. *Gœsdorf.* . .	5	5	147				
11. *Hachiville* . .	2	2	58				
12. *Harlange*				*Harlange.*			
Harlange . .	1	2	96	Tarchamps . .	1	1	50
13. *Heiderscheid* .	5	8	227				
14.				*Heinerscheid* . .	6	7	179
15. *Hosingen* . .	7	10	300				
16.				*Mecher*	5	5	110
17. *Munshausen* .	5	6	144				
18. *Oberwampach* .	5	6	179				
19. *Weiswampach* .	4	7	219				
20. *Wiltz* . . .	2	12	393				
21. *Wilwerwiltz* .	4	4	116				
22. *Winseler* . .	5	5	114				
	61	91	2758		30	33	968
14 communes + 2 sections de 2 communes.				6 communes + 3 sections de 2 communes.			

Avaient la gratuité.				N'avaient pas la gratuité.			
COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
Sixième arrondissement.							
1.				*Bascharage* . . .	3	5	194
2. *Beckerich* . .	4	7	240				
3. *Berg*. . . .	1	2	102				
4. *Bissen* . . .	1	5	168				
5. *Bœvange* . .				*Bœvange.*			
Brouch. . .	1	2	49	Bœvange. . .	1	2	52
				Buschdorf . .	1	1	23
				Grevenknop. .	1	1	27
6.				*Clemency* . . .	2	4	125
7.				*Dippach* . . .	3	4	124
8. *Fischbach* . .	3	4	107				
9.				*Garnich*. . . .	4	6	130
10.				*Heffingen* . . .	2	3	120
11. *Hobscheid* . .	2	6	271				
12. *Kehlen* . . .	5	9	304				
13.				*Kœrich*	3	5	174
14. *Kopstal*. . .	1	3	137				
15. *Larochette* . .	2	5	159				
16. *Lintgen* . . .	2	5	161				
17. *Lorentzweiler* .	4	6	143				
18.				*Mamer*	3	7	270
19. *Mersch* . . .				*Mersch.*			
Beringen . .	1	1	28	Pettingen . .	½	1	38
Mersch . . .	1	4	124	Schœnfels . .	1	1	18

Avaient la gratuité.				N'avaient pas la gratuité.			
COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	COMMUNES ET SECTIONS.	Nombre des ressorts scolaires.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.
Mœsdorf . .	½	1	37				
Reckingen . .	1	2	51				
Rollingen . .	1	2	39				
20. *Nommern* . .	4	4	97				
21. *Sœul.*				*Sœul.*			
Sæul . . .	1	2	53	Calmus . . .	1	1	18
				Schwebach . .	1	1	13
22.				*Septfontaines* . .	3	4	136
23. *Steinfort.*				*Steinfort.*			
Gras . . .	1	1	16	Hagen . . .	1	2	63
Bettingen . .	1	2	79	Steinfort. . .	1	2	83
24. *Tuntange* . .	2	4	130				
25. *Useldange.*				*Useldange*			
Rippweiler. .	1	1	12	Everlange . .	1	1	} 45
Schandel . .	1	1	26				
Useldange . .	1	2	55				
12 communes + 12 sections de 5 communes.	42½	81	2588	8 communes + 10 sections de 5 communes.	32½	51	1653

En résumé, la gratuité était introduite dans les communes suivant les indications du tableau suivant :

Arrondissements.	Avaient la gratuité				N'avaient pas la gratuité			
	Communes et sections.	Ressorts scolaires.	Écoles.	Elèves dans l'âge obligat.	Communes et sections.	Ressorts scolaires.	Écoles.	Elèves dans l'âge obligat.
1er	8 communes + 6 sect. de 3 com.	26	97	4345	4 communes + 5 sect. de 3 com.	14	40	1579
2e	15 communes + 2 sect. de 1 com.	53	89	3073	4 communes + 1 sect. de 1 com.	14	25	916
3e	10 communes + 3 sect. de 3 com.	25	91	4523	9 communes + 8 sect. de 3 com.	33	48	1455
4e	19 communes + 6 sect. de 4 com.	54	93	3520	3 communes + 10 sect. de 4 com.	15	19	721
5e	14 communes + 2 sect. de 2 com.	61	91	2758	6 communes + 3 sect. de 2 com.	30	33	968
6e	12 communes + 12 sect. de 5 com.	42½	81	2588	8 communes + 10 sect. de 5 com.	32½	51	1653
Tot.	78 communes + 31 sect. de 18 com.	261½	542	20807	34 communes + 37 sect. de 18 com.	138½	216	7292

Observation. — Il existe une légère *différence* (de 113) entre les chiffres de la population de *l'âge scolaire* inscrits plus haut (27,986 élèves) et ceux inscrits dans les relevés et le tableau qui précèdent (28,099 élèves). C'est que pour les 2e et 3e arrondissements d'inspection les premiers chiffres ont été empruntés aux délibérations organiques scolaires, tandis que les autres ont été pris dans les listes présentées par le personnel enseignant. Ces derniers chiffres tiennent compte des déviations de la population après l'établissement des listes accompagnant les délibérations, et il y aurait donc lieu de s'y tenir uniquement.

C. Écoles gardiennes publiques.

17 écoles, établies dans les localités suivantes, les mêmes que l'année précédente :

1er arrond.,	9	écoles :	Bonnevoie, Hollerich, Luxembourg (6), Rollingergrund ;
2e »	1	»	Grevenmacher ;
3e »	4	»	Bettembourg, Dudelange, Remich, Rumelange ;
4e »	2	»	Ettelbruck, Diekirch ;
6e »	1	»	Rollingen.
	17	écoles.	

Prières, leçons de choses, exercices de mémoire, de lecture allemande au moyen de la machine alphabétique et de calcul intuitif, voilà les *matières* composant le programme de ces écoles ; ces matières alternent avec des jeux et des mouvements hygiéniques. Une école ajoutait les éléments de l'écriture ; une autre, les commencements du tricotage. *D'exercices frœbéliens*, rien ou fort peu.

Élèves. — Les écoles étaient *fréquentées* comme suit :

Arrondissements.	Nombre d'écoles.	ÉLÈVES.								
		Garçons			Filles			Élèves		
		solvables.	indigents.	Totaux.	solvables.	indigentes.	Totaux.	solvables.	indigents.	Totaux.
1er	9	190	60	250	189	72	261	379	132	511
2e	1	50	2	52	36	2	38	86	4	90
3e	4	158	5	163	178	10	188	336	15	351
4e	2	53	9	62	79	17	96	132	26	158
5e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
6e	1	7	2	9	10	6	16	17	8	25
Tot.	17	458	78	536	492	107	599	950	185	1135

Personnel. — 18 institutrices — l'école de Rumelange, divisée en deux divisions, avait deux maîtresses — dont 9 laïques et 9 religieuses.

Elles n'étaient *pas diplômées.*

Les *capacités pratiques* et les *résultats* dans les écoles ont été appréciés comme suit :

Note « très bien » . . .	1	institutrice.
» « bien »	6	»
» « satisfaisant » . . .	7	»
» « insuffisant » . . .	4	»
	18	institutrices.

Si les écoles gardiennes veulent rendre de bons services il faut qu'elles soient bien *installées* et *bien outillées,* ce qui est loin d'être toujours le cas ; il faut surtout qu'elles soient *bien organisées* et *bien dirigées*, ce qui n'est pas partout le cas non plus. Nous avons donc vu avec plaisir qu'au commencement de l'année qui court, la commune de Hollerich a envoyé l'institutrice de son école gardienne à l'étranger pour y étudier l'organisation de ces écoles et se perfectionner pour la direction de la sienne. Nous désirerions que l'exemple fût suivi dans d'autres localités.

Dépenses.

a) *Indemnités fixes :*

1er arrond.	Les *6 institutrices laïques* de la ville de Luxembourg ont touché chacune une indemnité fixe sur la caisse communale de 350 fr. Au total	2100 fr.
	Les *3 religieuses* de Bonnevoie, Hollerich, Rollingergrund, chacune 500 fr. Au total	1500 fr.
2e arrond.	L'institutrice *religieuse* de Grevenmacher	500 fr.
3e arrond.	Les *2 religieuses* de Bettembourg et de Dudelange, 400 fr. resp. 600 fr. = ...	1000 fr.
	L'institutrice *laïque* de Remich. .	650 fr.

4e arrond. L'institutrice *laïque* de Diekirch et la *religieuse* d'Ettelbruck, 600 resp. 550 fr. = ... 1150 fr.
6e arrond. L'institutrice *laïque* de Rollingen . 170 fr.
En *indemnités fixes* il a donc été payé :

A 9 institutrices laïques	3520 fr.
A 7 institutrices religieuses	3550 fr.
Au total. . .	7070 fr.

Les 2 sœurs de *Rumelange* n'avaient pas d'indemnité fixe.

b) *Rétributions scolaires :*

1° En dehors de l'indemnité fixe, les 6 institutrices de la ville de Luxembourg ont touché, en fait de rétributions scolaires, 35 cent. par élève indigent et par mois sur la caisse communale, 75 cent. à 1 fr. 25 par élève et par mois de la part des parents solvables ;

2° L'institutrice de Bettembourg a touché 75 cent. par mois et par élève ;

3° Les 2 institutrices de Rumelange avaient pour toute rémunération, 75 cent. par mois et élève solvable.

Des rétributions scolaires ont donc été payées, soit par les communes, soit par les parents solvables, dans 3 localités, à 9 institutrices : 6 laïques, 3 religieuses.

Logements. — Les institutrices de Bonnevoie, Hollerich, Rollingergrund, Grevenmacher, Bettembourg, Diekirch : 1 laïque, 5 religieuses avaient le logement.

Indemnités de logement. — Les institutrices d'Ettelbruck et de Remich : 1 religieuse, 1 laïque touchaient une indemnité de logement de 100 resp. 130 fr.

10 institutrices : les 7 institutrices laïques de Luxembourg et de Rollingen, et les 3 religieuses de Dudelange et de Rumelange n'avaient de la part de la commune ni le logement ni une indemnité de logement.

Ce qui a été dit dans ce qui précède se rapporte aux écoles gardiennes publiques *communales*.

Il existe *une école gardienne* entretenue par *l'État*, c'est l'école attachée à l'orphelinat du Rham ; elle est bien organisée, bien outillée et les résultats en sont notés de « bien ».

D. Écoles d'adultes publiques.

521 écoles : 352 écoles de garçons, 169 écoles de filles.

Voici le nombre de ces écoles dans les différents arrondissements d'inspection, avec leur population et la *moyenne* des élèves par école :

Arrondissements d'inspection.	Écoles de garçons.			Écoles de filles.			Écoles.	
	Nombre.	Population.	Moyenne des élèves par école.	Nombre.	Population.	Moyenne des élèves par école.	Nombre.	Population.
1er	51	752	15	40	775	19	91	1527
2e	57	971	17	28	647	23	85	1618
3e	56	766	14	20	373	19	76	1139
4e	64	849	13	28	593	21	92	1442
5e	68	745	11	18	383	21	86	1128
6e	56	741	13	35	799	23	91	1540
Tot.	352	4824	»	169	3570	»	521	8394
Moyenne générale :			14			21		

Élèves. — Suivant le nombre de leurs élèves les écoles se divisent comme suit :

Écoles de garçons.

ÉCOLES qui avaient	1er arrondissement.	2e arrondissement.	3e arrondissement	4e arrondissement.	5e arrondissement.	6e arrondissement.	Totaux.
moins de 10 élèves.	9	10	18	23	30	17	107
de 10 à 20 élèves.	32	30	29	32	36	32	191
20 élèves et plus .	10	17	9	9	2	7	54
Total. . .	51	57	56	64	68	56	352

Écoles de filles.

ÉCOLES qui avaient	1er arrondissement.	2e arrondissement.	3e arrondissement.	4e arrondissement.	5e arrondissement.	6e arrondissement.	TOTAUX.
moins de 10 élèves.	3	»	3	1	1	3	11
de 10 à 20 élèves .	19	8	9	14	7	11	68
20 élèves et plus .	18	20	8	13	10	21	90
Total. . .	40	28	20	28	18	35	169

Age des élèves. — En général, *l'âge d'admission* était fixé *à 13 ans.*

Dans *les écoles de filles*, cependant, se trouvaient un nombre très considérable d'élèves qui étaient encore *dans l'âge scolaire;* c'étaient des élèves d'écoles mixtes, qui n'avaient pas d'autre occasion d'apprendre les travaux à l'aiguille. Dans leur intérêt et dans celui de l'enseignement des adultes, nous devons pour autant que possible chercher à leur procurer un enseignement séparé, ou à ne mettre avec elles que des jeunes filles qui ne soient pas beaucoup plus âgées qu'elles, c.-à-d. qui n'aient pas quitté depuis trop longtemps l'école primaire.

Conduite des élèves. — Deux élèves du 4e arrondissement d'inspection, 1 à Hostert, l'autre à Ettelbruck, ont dû être exclus de l'école pour insubordination. De même, des faits d'indiscipline à charge des élèves et des abus à charge de la direction ont été constatés dans une localité du 5e arrondissement (Bœvange). Ce sont les seules plaintes que signalent les rapports des inspecteurs. Aussi la conduite et la tenue des élèves sont-elles notées de « bien » ou au moins de « satisfaisant ».

Fréquentation scolaire. — La fréquentation était *obligatoire* dans la seule commune de Waldbredimus : pour les garçons et les filles de 12 à 14 ans dans la section de

Trintange-Ersange-Rœdt ; pour les garçons du même âge dans la section chef-lieu, à moins qu'ils ne continuassent à fréquenter l'école primaire. Depuis, l'obligation a été introduite dans d'autres communes.

« La fréquentation, dit l'inspecteur du 1er arrondissement, était naturellement plus irrégulière dans la *capitale et les centres populeux*, où les jeunes gens travaillent dans les ateliers et fabriques — on les y retient souvent jusqu'à 7 ou 8 heures — *qu'à la campagne*, où les jeunes gens sont en général sans occupation urgente pendant la mauvaise saison. »

Cependant, aux approches de la belle saison et avec les travaux qu'elle amène, les élèves de la campagne fréquentent moins régulièrement et les classes commencent à être désertées peu à peu. Aussi la plupart de ces écoles doivent-elles fermer avant la fin de mars.

Généralement les écoles d'adultes sont organisées en vue *de deux années d'études*. Bien des élèves n'en continuent pas moins à fréquenter une 3e année. Voici, à l'appui, les chiffres empruntés aux rapports des inspecteurs du 3e et du 6e arrondissement d'inspection — le rapport entre les chiffres ne diffère guère pour les autres arrondissements — :

3e arrt.	Élèves :	1re année :	324 garç.,	185 filles	=	509 élèves.
»	»	2e »	235 »	93 »	=	328 »
»	»	3e »	207 »	95 »	=	302 »
	Total. . .		766 »	373 »	=	1139 »
6e arrt.	Élèves :	1re année :	260 garç.,	268 filles	=	528 élèves.
»	»	2e »	235 »	93 »	=	406 »
»	»	3e »	207 »	95 »	=	392 »
	Total. . .		741 »	585 »	=	1326 »
non compris pour cet arrondisset, les				214 filles	=	214 él.
de l'âge obligatoire				799 »	=	1540 »

Organisation :

a) *Durée des cours.* — Suivant la durée de leur enseignement les écoles se divisent comme suit :

Écoles de garçons.

Durée des cours.	Leçons de 2 heures (exc. 1½ h.) par semaine.			Écoles.
	1 leçon.	2 leçons.	3 leçons.	
2 à 2½ mois. . .	»	»	3	3
3 à 3½ mois. . .	»	1	4	5
4 à 4½ mois. . .	»	59	149	208
5 à 5½ mois. . .	2	18	74	94
6 mois. . .	»	5	»	5
7 à 7½ mois. . .	»	1	1	2
8 à 8½ mois. . .	4	3	»	7
9 mois et plus .	9	11	8	28
Total. . .	15	98	239	352

Écoles de filles.

Durée des cours.	Leçons de 2 heures ou d'une demi-journée par semaine.			Écoles permanentes ayant 5 à 6 jours de classe par semaine.	Écoles.
	1 leçon.	2 leçons.	3 ou 4 leçons.		
4 à 4½ mois. . .	6	21	2	»	29
5 à 5½ mois. . .	17	31	4	1	53
6 à 6½ mois. . .	10	4	»	2	16
7 à 7½ mois. . .	1	1	»	»	2
8 à 8½ mois. . .	7	»	»	»	7
9 à 10 mois. . .	43	»	2	1	46
11 mois. . .	5	3	»	8	16
Total. . .	89	60	8	12	169

Les *écoles de garçons* (37) qui fonctionnaient de 7 à 10 mois, étaient les suivantes :

1er	arrond.,	12	écoles :	Schleifmühl (dessin), Dommeldange (2 éc. de dessin), Walferdange (dess.), Luxembourg (8 éc. dont 2 éc. de dess.) ;
2e	»	10	»	Grevenmacher (3 éc. dont 2 éc. de dess.), Echternach (2 éc. dont 1 de dess.), Berbourg (dess.), Reisdorf (dess.), Burglinster (des.), Beaufort (dess.), Consdorf (dess.);
3e	»	4	»	Esch (3 éc.), Petange ;
4e	»	3	»	Diekirch, Ettelbruck (2 éc.) ;
5e	»	4	»	Boxhorn, Clervaux (dess.), Esch-s.-Sûre (dess.), Hosingen (dess.) ;
6e	»	4	»	Bissen (dess.), Larochette (dess.), Blaschette (dess.), Mersch (dess.).
		37	écoles.	

Les *écoles de filles* qui, avec 5 à 6 jours de classe par semaine, fonctionnaient pendant 5 à 6 mois étaient celles de Hostert, Strassen, Boxhorn (Clervaux) ; celles qui fonctionnaient pendant la plus grande partie de l'année, 9 à 11 mois, étaient les écoles de Luxembourg (2), Wormeldange, Bettembourg, Bettendorf, Diekirch, Ettelbruck (2) et Hosingen, c'étaient les *écoles permanentes*.

Notons encore l'école de *Mamer* qui, pendant l'hiver, formait un ouvroir permanent, avec 6 heures de classe par jour et qui, pour l'été, se réduisait à une simple école de dimanche.

b) *Matières d'enseignement.* — Division des écoles sous ce rapport :

Écoles de garçons.

Nombre des branches.	BRANCHES D'ENSEIGNEMENT.	Écoles.
1 branche.	Dessin.	32
id.	Français	2
2 branches.	Dessin, calcul	1
id.	Allemand, calcul	3
3 branches.	Allemand, calcul, tenue des livres.	168
id.	Calcul, tenue des livres, dessin. .	2
id.	Allemand, calcul, français . . .	2
id.	Allemand, français, dessin . . .	2
4 branches.	Allemand, calcul, tenue des livres, français	129
id.	Allemand, calcul, tenue des livres, dessin	3
5 branches.	Allemand, calcul, tenue des livres, français, dessin	8
	Total. . .	352

Écoles de filles.

Nombre des branches.	BRANCHES D'ENSEIGNEMENT.	Écoles.
1 branche.	Travaux à l'aiguille	69
2 branches.	Travaux à l'aiguille, ménage. . .	3
id.	Allemand, calcul	1
3 branches.	Allemand, calcul, tenue des livres.	6
id.	Allemand, calcul, travaux à l'aiguille	1
4 branches.	Allemand, calcul, tenue des livres, français	20
id.	Allemand, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille	36
id.	Allemand, calcul, français, travaux à l'aiguille.	1
5 branches.	Allemand, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille, français .	26
id.	Allemand, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille, ménage .	1
plus de 5 branches.	Allemand, calcul, tenue des livres, français, travaux à l'aiguille, ménage, hygiène, etc. . . .	5
	Total. . .	169

Il résulte des deux tableaux qui précèdent :

1° *L'allemand* avec les matières qui s'y rattachent, a été enseigné dans. . . . . 315 écoles de garçons.
97 écoles de filles.
412 écoles.

2° Le *calcul* a été enseigné dans. 316 écoles de garçons.
97 écoles de filles.
413 écoles.

3° des *notions de tenue des livres* ont été enseignées dans . . 310 écoles de garçons.
94 écoles de filles.
404 écoles.

4° Le *français* a été enseigné dans 143 écoles de garçons.
52 écoles de filles.
195 écoles.

5° Le *dessin* a été enseigné dans 48 écoles de garçons ; 32 de ces écoles étaient *spéciales* à cet enseignement.

6° Les *travaux à l'aiguille* ont été enseignés dans 142 écoles de filles, dont 69 enseignaient *exclusivement* cette matière. 27 écoles de filles n'avaient pas cet enseignement.

7° Le *ménage* a été enseigné dans 9 écoles de filles. Ce n'étaient généralement que de petites notions d'économie domestique.

Une seule école (Hosingen) était organisée en véritable *école ménagère*, avec les matières d'enseignement, cuisine comprise, de ces écoles. La *cuisine* a cependant été enseignée dans une autre école aussi. Voici l'observation qui s'y rapporte de l'inspecteur d'arrondissement :

« *L'école de Schœnfels* possède *un petit cours pratique de cuisine* aux frais de Mme de Gœthals. Les filles qui ont passé l'âge obligatoire et qui fréquentent l'ouvroir se réunissent pendant le semestre d'hiver, dans l'avant-midi du jeudi, dans une cuisine aménagée à cette fin, et sous la direction de leur maîtresse elles préparent le dîner qu'elles prennent en commun avant de se rendre à l'ouvroir.

Ce qui caractérise cette cuisine, c'est le choix des mets à préparer,... rien que ce qui est du ressort de l'exploitation agricole. *C'est une véritable cuisine de campagne, digne d'être imitée.* »

Nous soulignons l'observation qui précède et nous appelons l'attention sur l'utilité d'une pareille institution. *L'éducation pratique de nos jeunes filles ne doit pas se borner aux ouvrages à l'aiguille.*

c) *Manuels.* — L'enseignement des écoles d'adultes s'appuie essentiellement, si nous faisons abstraction du dessin, sur les ouvrages ou recueils suivants : 1° Lehr- und Lesebuch für die Knaben-Fortbildungsschulen; 2° Recueil de lectures françaises pour les écoles d'adultes ; 3° Sammlung von Rechenaufgaben für die Fortbildungsschulen; 4° Lehr- und Übungsbuch für die Mädchen-Fortbildungsschulen.

Résultats. — L'appréciation du résultat dans les écoles d'adultes s'exprime comme suit :

Notes obtenues.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Écoles.
« Très bien » (1). . . .	7	11	18
« Bien » (2)	198	104	302
« Satisfaisant » (3) . . .	135	52	187
« Insuffisant » (4) . . .	10	»	10
« Mal » (5).	»	»	»
Total . . .	350[1]	167[1]	517[1]

L'enseignement pour les adultes procède autrement que celui qui s'adresse aux élèves de l'âge scolaire, et maint

1) 4 écoles du 5e arrondissement d'inspection : les deux écoles de garçons de Donnange et de Hamiville, et les deux écoles de Boxhorn et de Bœvange n'ont pu être visitées par l'inspecteur.

instituteur a été apprécié plus favorablement pour la direction de son école d'adultes que de son école primaire.

Si les résultats de l'enseignement des ouvrages à l'aiguille laissent souvent à désirer dans les écoles qui s'y consacrent, la faute n'en peut être attribuée aux maîtresses, dont la bonne volonté est hors de doute, mais aux difficultés de tous genres que cet enseignement rencontre, et qui sont plus grandes même que celles signalées plus haut pour le même enseignement dans les écoles primaires. Elles empêchent l'introduction d'une méthode rationnelle au service d'un programme nettement défini.

Distribution de prix. — Des distributions de prix ont eu lieu dans les écoles des 18 localités suivantes :

1er arrond.	:	Hamm, Hollerich, Luxembourg ;
2e	»	Berdorf, Steinheim ;
4e	»	Diekirch, Ettelbruck, Feulen, Roodt ;
5e	»	Hosingen ;
6e	»	Bœvange, Brouch, Buschdorf, Bettingen, Garnich, Mersch, Reckange, Schœnfels.

Les *récompenses consistaient :*

Dans les *écoles de garçons*, en livres sur les sciences naturelles, l'agriculture, le dessin ou d'autres matières ; en ustensiles de dessin, de jardinage; en outils; en bons sur la Caisse d'épargne (Luxembourg, Ettelbruck) etc. ;

Dans les *écoles de filles*, en livres, en étoffes pour vêtements, en vêtements confectionnés à l'école, en ustensiles de cuisine, de ménage, etc.

Cette distribution se faisait généralement aux frais des administrations communales. Dans 2 écoles de garçons et 1 école de filles du 6e arrondissement d'inspection les prix étaient fournis par des particuliers; dans une école de garçons du même arrondissement, par l'instituteur préposé à l'école.

Personnel enseignant. — Un assez grand nombre d'écoles étaient dirigées par des personnes n'appartenant pas au personnel des écoles primaires : 6 écoles de garçons et 53 écoles de filles.

Les maîtresses de ces dernières étaient ou d'anciennes institutrices laïques ou religieuses, ou d'autres religieuses, ou des femmes d'instituteurs, ou des couturières. Une école de filles était dirigée par une dame dévouée de la localité.

Dans plusieurs localités le même instituteur dirigeait deux écoles : l'école du soir et le cours de dessin.

La plupart des membres du personnel enseignant se sont acquittés de leur tâche à la satisfaction des inspecteurs.

Dépense. — L'État supporte à peu près seul toute la dépense provenant de la rémunération du personnel enseignant.

Voici le montant des subsides de l'État et la part contributive des communes :

Arrondissements.	Subsides de l'État.	Part contributive des communes.	Total des indemnités.
1er	11483	3499 25	14984 25
2e	9290	650 00	9940 00
3e	8520	965 00	9485 00
4e	11995	2477 50	14472 50
5e	10440	785 00	11225 00
6e	9530	1645 00	11175 00
Total.	61260	10021 75	71281 75

Autant il faut approuver que beaucoup d'administrations communales s'intéressent aux écoles d'adultes au point à ajouter quelquefois des sommes assez importantes aux subsides de l'État pour rémunérer convenablement les services du personnel enseignant, autant il faut désapprou-

ver que quelques communes croient pouvoir retenir une partie de ces subsides pour les employer à d'autres besoins des écoles. Une commune du 5e arrondissement p. ex. a, suivant le rapport de l'inspecteur, prélevé 25 fr. sur un subside de 90 fr. pour « acheter du fil de laine aux élèves indigentes ». C'est mal répondre aux intentions du Gouvernement, car une pareille petite dépense pourrait bien être mise à charge de la caisse communale.

Les indemnités du personnel enseignant doivent naturellement être en rapport avec l'importance des écoles. Le relevé ci-après donne des indications sur le montant de ces indemnités :

MONTANT de L'INDEMNITÉ.	Écoles d'instituteurs.	Écoles d'institutrices.	Écoles.
Moins de 100 fr. . . .	24	58	82
De 100 à 150 fr. . . .	276	96	372
De 151 à 200 fr. . . .	34	3	37
Au-dessus de 200 fr. . .	18	11	29
Total. . .	352	168[1]	520

Bibliothèques populaires. — Des bibliothèques populaires se trouvaient dans 150 localités. Elles étaient confiées aux bons soins des instituteurs prêposés aux écoles d'adultes.

Voici, pour chaque arrondissement d'inspection, le nombre de ces bibliothèques, le nombre de leurs ouvrages et le nombre des lecteurs inscrits :

1) L'école de Wormeldange ne figure pas au nombre des écoles subsidiées.

Arrondissements d'inspection.	Nombre des bibliothèques.	Nombre des volumes.	Moyenne des volumes par bibliothèque.	Nombre des lecteurs inscrits.	Moyenne des lecteurs par bibliothèque.
1er	33	1272	39	1728	52
2e	19	1098	58	746	39
3e	22	1268	58	563	26
4e	26	1964	76	763	29
5e	25	993	40	470	19
6e	25	1676	67	816	33
Tot.	150	8271	55	5086	34

Le nombre des lecteurs inscrits est loin de rendre la totalité des lecteurs. Souvent les volumes vont de main en main dans les familles, ils passent quelquefois d'une maison à l'autre. Une très importante fraction des lecteurs inscrits est fournie par les élèves des écoles d'adultes.

Suivant le nombre de leurs volumes et le nombre des lecteurs inscrits, les bibliothèques se divisent comme suit :

Nombre des volumes.	Bibliothèques.	Nombre des lecteurs inscrits.	Bibliothèques.
Avaient :		Avaient :	
moins de 20 vol.	6	moins de 10 lect.	14
» 20 à 29 »	7	» 10 à 19 »	34
» 30 à 39 »	14	» 20 à 29 »	42
» 40 à 49 »	24	» 30 à 39 »	23
» 50 à 59 »	50	» 40 à 49 »	15
» 60 à 69 »	18	» 50 à 59 »	5
70 vol. et plus	31	» 60 à 69 »	5
»	»	70 lect. et plus	12
Total. .	150	Total. .	150

2 bibliothèques du 5e arrondissement n'ont pas fonctionné. L'inspecteur en explique la cause comme suit : « Les instituteurs de W. ont allégué qu'ils ne pouvaient pas commencer la distribution des livres de la bibliothèque tant que la commune n'aurait pas mis à leur disposition une armoire fermant à clef, les armoires actuelles étant à la disposition des élèves de l'école de dessin ». Pour l'autre, l'inspecteur cite le passage suivant d'une lettre de l'instituteur : « Depuis le commencement de la reconstruction de notre église la salle de classe des garçons est affectée aux services divins. On y a laissé l'armoire où les livres de la bibliothèque sont conservés. Cette salle se trouvant toujours sous clef, il m'a été matériellement impossible de donner aux élèves les livres qu'ils désiraient ». —

Une grande importance doit être attribuée aux bibliothèques populaires. Leur bon fonctionnement ne sera possible qu'avec le concours des administrations communales. Voici, cependant, comment s'exprime à cet égard un inspecteur d'écoles : « Les instituteurs-bibliothécaires se plaignent amèrement du peu d'intérêt que la grande majorité des administrations communales prennent aux bibliothèques. Elles ne font rien ni pour l'installation ni pour l'entretien et la bonne conservation des ouvrages fournis par le Gouvernement. Faute d'être reliés, beaucoup de volumes se trouvent dans un état de délabrement tel qu'il est impossible de s'en servir. Aux réclamations des bibliothécaires comme de l'inspecteur on fait la sourde oreille ».

Un certain nombre de communes ont fait relier une partie des volumes. Citons les communes de Biver, Bettborn, Bigonville, Bourscheid, Diekirch, Folschette, Fouhren, Grosbous, Hoscheid, Redange, Mamer, Berg, Fischbach, Beckerich, Hobscheid (cette commune a fait faire aussi une belle armoire pour les livres), Bissen, Mersch.

Nous enregistrons avec plaisir que ces deux dernières communes ont en outre alloué de petites sommes à l'ali-

mentation de leurs bibliothèques, et que la commune de Mersch accorde à l'instituteur-bibliothécaire une indemnité annuelle de 40 francs.

II. Écoles primaires privées.

A. Pensionnats de jeunes filles.

C'étaient les mêmes établissements que les années précédentes, avec la même organisation.

1° Le pensionnat de *Ste Sophie*, à Luxembourg, comprenait un cours élémentaire pour les enfants dans l'âge scolaire ; un cours moyen, avec 3 classes ; et un cours supérieur, également avec 3 classes. Il avait en outre un *cours industriel* et un *cours de ménage*, dont il sera encore question plus loin, de même qu'un *cours spécial* pour les élèves qui se préparent à l'examen pour l'obtention du *brevet d'institutrice*.

2° Le pensionnat de *St. Joseph*, au Limpertsberg, avait 3 classes et un cours de *ménage*.

3° Le pensionnat *d'Echternach* avait, outre sa classe élémentaire et ses deux autres classes, un *cours spécial*, exclusivement fréquenté par des élèves allemandes, préparatoire à l'admission à une école normale d'institutrices en Allemagne.

4° Le pensionnat de *Dudelange* avait un cours élémentaire pour les élèves dans l'âge scolaire, et deux classes pour les élèves au-dessus de l'âge scolaire.

5° Le pensionnat de Mme Weyens-Gœdert à *Diekirch* n'avait pas de classe élémentaire ; il possédait, en dehors de ses classes ordinaires, différents cours spéciaux tels que cours de peinture, de gymnastique, etc.

6° et 7° Le pensionnat des religieuses de *Diekirch* et celui *d'Ettelbruck*, de même que

8° Le pensionnat de *Wiltz* avaient, outre leurs trois classes, un *cours spécial* préparatoire à l'admission à l'école normale d'institutrices.

En dehors des *matières d'enseignement* ordinaires, répondant aux différentes classes, tous les pensionnats, sauf 1, avaient inscrit l'enseignement de *l'anglais* comme matière facultative dans leur programme.

La *pédagogie* ou des notions de pédagogie ont été enseignées dans les établissements qui préparaient à la carrière de l'enseignement.

Les établissements qui ont ajouté le *ménage*, théorie et pratique, à leur enseignement ont particulièrement compris le but que doit se proposer toute école qui se charge de l'éducation de nos jeunes filles.

Dans cette direction pratique, un établissement (Wiltz) avait un cours, destiné aux élèves de la division supérieure, « sur l'emploi des plantes nécessaires dans une pharmacie domestique ».

Population scolaire. — Elle s'établit comme suit :

Arrondissement.	SIÈGE DES ÉCOLES.	ÉLÈVES				
		dans l'âge obligatoire.	au-dessus de 12 ans.	Total.	de nationalité luxembourgeoise.	de nationalité étrangère.
1er	Luxembourg. . .	11	138	149	163	25
id.	Limpertsberg . .	3	36	39		
2e	Echternach. . . .	8	92	100	24	76
3e	Dudelange	46	33	79	79	»
4e	Ettelbruck	1	69	70	58	12
id.	Diekirch (religes) .	1	55	56	51	5
id.	id. Mme Weyens-Gœdert . .	4	23	27	4	23
5e	Wiltz.	1	86	87	61	26
6e	. . . . .	»	»	»	»	»
	Total. . .	75	532	607	440	167

Personnel enseignant. — Le personnel enseignant se composait de *61 institutrices*, dont *54 religieuses, 7 laïques*, et de *5 maîtres*, dont 1 professeur à un autre établissement d'instruction, 1 instituteur, 3 sans autres fonctions dans l'enseignement = *66 membres*.

27 maîtresses avaient *le brevet luxembourgeois :*	3	le brevet de	2e rang ;
	7	»	3e rang ;
	17	»	4e rang ;
	27		

31 maîtresses avaient un *diplôme étranger*,
3 maîtresses n'étaient *pas diplômées*,

61 maîtresses.

Le personnel enseignant a travaillé avec dévouement et succès. Les visites des inspecteurs ont constaté que des *résultats* très satisfaisants ont été obtenus dans les écoles.

B. Écoles primaires proprement dites privées.

5 écoles, 1 de plus que l'année précédente :

1° L'école de filles de l'orphelinat d'*Itzig;*

2° et 3° Les 2 écoles de garçons de l'orphelinat de *Grevenmacher*. Déjà pendant le cours de l'année précédente le grand nombre des élèves a fait dédoubler l'école de l'orphelinat ;

4° L'école mixte de *Lasauvage ;*

5° L'école mixte de l'hospice de *Diekirch.*

L'organisation de ces écoles, les matières et les méthodes d'enseignement correspondaient en général avec celles des écoles primaires publiques. Les mêmes livres de classe y étaient en usage.

Leur installation était convenable.

Population. — Leur *population* était la suivante :

Arrondissements.	Écoles.	Élèves de 6 à 12 ans. Garçons.	Élèves de 6 à 12 ans. Filles.	Élèves au-dessus de 12 ans. Garçons.	Élèves au-dessus de 12 ans. Filles.	Élèves au-dessous de 12 ans. Garçons.	Élèves au-dessous de 12 ans. Filles.	Garçons.	Filles.	Élèves.
1er	Itzig.	»	37	»	1	»	1	»	39	39
2e	Grevenmacher	88	»	8	»	»	»	96	»	96
3e	Lasauvage. .	16	17	»	»	»	»	16	17	33
4e	Diekirch. . .	19	17	»	»	»	»	19	17	36
	Total . . .	123	71	8	1	»	1	131	73	204

Personnel. — Ces 5 écoles étaient *dirigées* par *6 institutrices* : l'école de Diekirch en avait 2. 1 institutrice (Grevenmacher) était laïque, les autres étaient religieuses.

5 institutrices avaient le *brevet* de 4e rang, 1 n'était pas diplômée.

Toutes les institutrices ont apporté beaucoup de zèle dans l'accomplissement de leur tâche difficile et pénible. 3 ont obtenu la note « bien » pour la direction et les *résultats* de leurs écoles, les 3 autres la note « satisfaisant ».

C. Écoles gardiennes privées.

10 écoles, 1 de plus que l'année précédente, dans les localités suivantes : *Itzig, Schleifmuhl, Beaufort, Echternach, Dalheim, Lasauvage, Wiltz, Troisvierges, Clervaux, Boxhorn*. La dernière école était *nouvelle*.

Les écoles de *Beaufort*, *Boxhorn* et *Clervaux* ne fonctionnaient que pendant le semestre d'été.

Population. — La *population scolaire* — élèves au-dessous de 6 ans — était la suivante :

Arrondissements.	ÉCOLES.	ÉLÈVES		
		Garçons.	Filles.	Élèves.
1er	Itzig	»	8	8
id.	Schleifmuhl. . .	22	20	42
2e	Beaufort	27	31	58
id.	Echternach . . .	34	43	77
3e	Dalheim	15	35	50
id.	Lasauvage . . .	12	14	26
4e	»	»	»	»
5e	Boxhorn	14	15	29
id.	Clervaux	8	21	29
id.	Troisvierges . .	35	28	63
id.	Wiltz	16	13	29
6e	»	»	»	»
	Total. . .	183	228	411

Personnel. — L'école de Beaufort avait 2 institutrices, de même l'école d'Echternach.

1 institutrice (Schleifmuhl) était *laïque*,
11 institutrices étaient *religieuses*.

12 *institutrices*.

2 institutrices avaient un *diplôme* étranger.
10 institutrices n'étaient *pas diplômées*.

Les *résultats* de 1 école ont été désignés par la note « bien »;
» de 8 écoles, par la note « satisfaisant » ;
» de 1 école, par la note « insuffisant ».

D. Écoles d'adultes privées.

40 écoles, dont 5 écoles de garçons, 35 écoles de filles.

5 Écoles de garçons :

Arrond.		Siège et désignation des écoles.	Durée des cours.	Matières enseignées.
1er	1°	Luxembourg : le *Gesellenverein*, 8 classes.	10 à 11 mois, 5 leçons, le soir, ds la semaine; le dimanche, un cours de dessin.	Dessin, tenue des livres, allemand, français, calcul.
	2°	Luxembourg : l'école de dimanche de la sodalité, 3 classes.	Les dimanches, pendant 10 à 11 mois.	Religion et morale, allemand, calcul, tenue des livres, français, div. sup.
	3°	Bonnevoie : l'école de l'établissem. Mercier, 2 divis.	7 à 8 mois, 3 leçons de 1 ½ à 2 heures pr semaine.	Allemand, calcul, français.
2me	4°	Echternach : le *Gesellenverein.*	10 mois, 3 leçons de 2 h. pr sem.	Allemand, calcul, français, tenue des livres.
	5°	Echternach : l'école de dimanche.	Les dimanches, pdt 10 mois, avec 1 leçon de 2 h.	id.

35 écoles de filles.

Ce sont des écoles ménagères ou des écoles ayant en partie le caractère des écoles ménagères . 14 écoles;
Ou des écoles ouvrières . . . . . 17 »
Ou des écoles de dimanche . . . . . 4 »
35 écoles.

b) Écoles *ménagères*, ou ayant en partie le caractère de ces écoles, 14.

Arrondissements d'inspection.	Siège, désignation et direction des écoles.	Durée des cours.	Matières enseignées.
1er 1°	Luxembourg, rue du Nord : École ménagère et professionnelle dirigée par Mlle Neumann avec plusieurs maîtresses ; cours généraux et cours spéciaux.	Toute l'année.	Enseignement théorique et pratique du ménage, cuisine, ouvrages à l'aiguille, raccommodage, repassage, coupe et confection, etc.
2°	Luxembourg, les jeunes économes : école ouvrière et ménagère dirigée par les sœurs de charité ; 3 cours.	id.	Ouvrages à l'aiguille, raccommodage, etc., cours de ménage dans la division supérieure.
3°	Luxembourg : le cours attaché au pensionnat de Ste Sophie et appelé « cours industriel », dirigé par les religieuses du pensionnat.	id.	Ménage, cuisine, ouvrage à l'aiguille, repassage, raccommodage, coupe et confection (pour les élèves ayant fait les classes du pensionnat).
4°	Luxembourg-gare : l'école ménagère dirigée par les religieuses de la doctrine chrétienne ; cours généraux et cours spéciaux.	id.	Éducation complète : ménage, cuisine, laiterie, jardinage, ouvrages à l'aiguille, raccommodage, repassage, coupe et confection comptabilité, allemand, calcul, français, etc.
5°	Luxembourg-gare : Ste Zitha, école ouvrière et ménagère ; 3 cours.	id.	Ouvrages à l'aiguille, raccommodage, etc., enseignement du ménage aux élèves de la division supérieure.

Arrondissements d'inspection.	Siège, désignation et direction des écoles.	Durée des cours.	Matières enseignées.
6°	Dommeldange : pensionnat ménager ; dirigé par les sœurs de St Charles Borromée.	Toute l'année.	Éducation complète de la jeune fille ; l'enseignement comprend le ménage, la cuisine, le repassage, la coupe et la confection, etc.
7°	Rollingergrund : le cours de ménage donné par les religieuses du pauvre enfant Jésus.	4 à 5 mois (été)	Travaux du ménage, cuisine.
8°	Limpertsberg : les cours de ménage attachés au pensionnat de St Joseph et dirigés par les religieuses du pensionnat.	Toute l'année.	Enseignement théorique et pratique du ménage, cuisine, etc.
9°	Itzig : l'école ouvrière et ménagère attachée à l'orphelinat et dirigée par les sœurs de l'orphelinat.	id.	Ouvrages à l'aiguille, raccommodage ; cuisine, jardinage, etc.
2me	»	»	»
3me			
10°	Esch-sur-l'Alzette : l'école ménagère, dirigée par les sœurs de l'ordre de Ste Elisabeth.	id.	Enseignement de tout ce qui se rapporte au ménage.
11°	Rumelange : l'école ménagère, dirigée par les religieuses du pauvre enfant Jésus.	id.	Enseignement de ce qui se rapporte au ménage.
4me			
12°	Ettelbruck : l'école ménagère, dirigée par les religieuses de la doctrine chrétienne.	id.	Théorie et pratique du ménage, cuisine, alimentation, hygiène, soins à donner aux malades ; laiterie, jardinage;

Arrondissements d'inspection.	Siège, désignation et direction des écoles.	Durée des cours.	Matières enseignées.
			travaux à l'aiguille raccommodage, repassage, coupe et confection ; allemand, calcul, français, tenue des livres, etc.
5me 13°	Troisvierges : l'école ménagère dirigée par les sœurs de l'ordre de Ste Elisabeth.	Toute l'année.	Théorie et pratique du ménage, cuisine laiterie, jardinage; travaux à l'aiguille, raccommodage, repassage; allemand, calcul, français, tenue des livres, etc.
14°	Wiltz : l'école ménagère dirigée par Mme la Supérieure de l'hospice.	id.	Ménage, cuisine, laiterie, jardinage ; travaux à l'aiguille, raccommodage, repassage; allemand, calcul, français, tenue des livres.
6me	»	»	»

Deux ou trois de ces écoles étaient plutôt ouvrières que ménagères.

b) *Écoles ouvrières*, se consacrant à peu près exclusivement à l'enseignement des ouvrages à l'aiguille, 17 :

Arrondissements.	Siège, direction des écoles.	Durée des cours.
1er 1°	Dommeldange : école ouvrière attachée à l'hôpital et dirigée par les sœurs de celui-ci.	Toute l'année.

Arrondissements.	Siège, direction des écoles.	Durée des cours.
2°	Rollingergrund : l'école ouvrière dirigée par les religieuses du pauvre enfant Jésus.	Toute l'année.
2me 3°	Echternach : l'école ouvrière dirigée par deux religieuses du pauvre enfant Jésus.	10 mois, 5 ½ jours par semaine.
4°	Beaufort : l'école ouvrière dirigée par deux sœurs de charité.	5 mois (hiver), 5 j. par semaine, 6 heures par jour.
5°	Berbourg : l'école ouvrière dirigée par une religieuse.	id.
3me 6°	Dalheim : l'école ouvrière dirigée par des sœurs de charité.	Toute l'année.
7°	Dudelange : l'école ouvrière dirigée par une religieuse.	id.
8°	Esch-sur-l'Alzette : l'école ouvrière dirigée par des sœurs de l'ordre de Ste Elisabeth.	id.
9°	Esch-sur-l'Alzette : l'école ouvrière attachée à l'école ménagère et dirigée par les sœurs du même ordre.	id.
10°	Lasauvage : l'école ouvrière dirigée par une religieuse.	id.
11°	Mondorf : l'école ouvrière dirigée par des sœurs de l'ordre de Ste Elisabeth.	id.
12°	Pétange : l'école ouvrière dirigée par des sœurs de l'ordre de Ste Zitha.	id.
13°	Rumelange : l'école ouvrière dirigée par des religieuses du pauvre enfant Jésus.	id.
4me	»	»
5me 14°	Clervaux : l'école ouvrière dirigée par des sœurs de charité.	5 mois.
15°	Troisvierges : l'école ouvrière attachée à l'école ménagère et dirigée par des sœurs du même ordre.	10 mois.
16°	Wiltz : l'école ouvrière attachée à l'hospice et placée sous la même direction que l'école ménagère.	id.
17°	Mersch : l'école ouvrière dirigée par des sœurs de charité.	Toute l'année.

Ces écoles se sont consacrées exclusivement, ou à peu près, à l'enseignement des ouvrages à l'aiguille tels que tricotage, raccommodage, coupe et confection. Elles peuvent se distinguer par le genre et la diversité de leurs travaux. Toutes rendent de bons services ; elles pourraient peut-être en rendre de bien plus grands, dans les localités où il n'y a pas d'école ménagère, si, comme il a déjà été dit à cette place, elles joignaient à leur enseignement actuel celui d'autres matières non moins utiles et nécessaires aux jeunes filles et aux familles. Elles sont loin aussi de travailler partout dans les conditions voulues. Il faut qu'elles s'appliquent à suivre un plan élaboré d'avance d'après une méthode rationnelle.

c) *Écoles de dimanche*, 4.

C'étaient les écoles suivantes :

1° L'école de Luxembourg, 10 classes : au Grund, à Clausen, au Pfaffenthal, dirigée par des institutrices et des dames de la ville ;

2° » de Dommeldange, dirigée par les sœurs de l'hôpital ;

3° » de Rollingergrund, dirigée par les religieuses du pauvre enfant Jésus ;

4° » d'Echternach, attachée à l'école ouvrière et dirigée par les mêmes religieuses.

Les matières enseignées étaient : l'allemand, le calcul, le français, la tenue des livres.

Aperçu général.

Nombre des écoles primaires et population scolaire.

a) *Écoles primaires publiques.*

ÉCOLES :	Nombre des écoles.	ÉLÈVES de l'âge obligatoire. Garçons.	de l'âge obligatoire. Filles.	au-dessus de 12 ans. Garçons.	au-dessus de 12 ans. Filles.	au-dessous de 6 ans. Garçons.	au-dessous de 6 ans. Filles.	Garçons.	Filles.	Totaux.
primaire supér.	15	16	19	269	249	»	»	285	268	553
pri. propr. dites.	758	14180	13806	759	515	627	560	15566	14881	30447
gardiennes . . .	17	»	»	»	»	536	599	536	599	1135
Totaux *a*).	790	14196	13825	1028	764	1163	1159	16387	15748	32135

b) *Écoles primaires privées.*

PENSIONNATS ET ÉCOLES :	Nombre des écoles.	ÉLÈVES de l'âge obligatoire. Garçons.	de l'âge obligatoire. Filles.	au-dessus de 12 ans. Garçons.	au-dessus de 12 ans. Filles.	au-dessous de 6 ans. Garçons.	au-dessous de 6 ans. Filles.	Garçons.	Filles.	Totaux.
de jeunes filles.	8	»	75	»	532	»	»	»	607	607
pri. propr. dites.	5	123	71	8	1	»	1	131	73	204
gardiennes. . .	10	»	»	»	»	183	228	183	228	411
Totaux *b*).	23	123	146	8	533	183	229	314	908	1222
Totaux *a*) + *b*).	813	14319	13971	1036	1297	1346	1388	16701	16656	33357

Personnel enseignant.

a) *Écoles primaires publiques.*

ÉCOLES :	Nombre des écoles.	NOMBRE DES			Membres.
		Instituteurs.	Institutrices		
			laïques.	religieuses	
Écoles primaires supérieures	15	11	»	14	25
» prim. proprem^t dites.	758	423	186	151	760
» gardiennes	17	»	9	9	18
Totaux *a*)	790	434	195	174	803

Non compris 6 maîtres et 1 maîtresse (relig.) chargés de cours spéciaux dans les écoles primaires supérieures.

b) *Écoles primaires privées.*

Pensionnats de jeunes filles.	8	»	7	54	61
Écoles prim. proprem^t dites.	5	»	1	5	6
» gardiennes	10	»	1	11	12
Totaux *b*)	23	»	9	70	79

Non compris 5 maîtres chargés de cours spéciaux dans les pensionnats.

Totaux *a*) + b)	813	434	204	244	882

Non compris 11 maîtres et 1 maîtresse (relig.) chargés de cours spéciaux dans les écoles primaires supérieures et les pensionnats.

Sommes payées pour traitements communaux, suppléments

de traitement, primes de brevet, indemnités de logement *au personnel enseignant des* ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES.

ÉCOLES.	Nombre des écoles.	Traitements communaux.	Suppléments de traitement.	Primes de brevet.	Indemnités de logement.	Totaux.
Écoles prim. supér.	15	27450[1]	3700[2]	1400[2]	1355[3] »	33905 »
» prim. prop. dites.	758	651778	113890	27050	43322 96	836049 96
» gardiennes . .	17	7070[4]	»	»	230[5] »	7300 »
Totaux.	790	686298	117590	28450	44907 96	877245 96

Nombre du personnel enseignant des ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES auxquels les communes ont fourni *le logement*.

ÉCOLES.	Instituteurs.	Institutrices		Membres.
		laïques.	religieuses.	
Écoles primaires supérieures. .	5	»	5+1	11
» primaires proprement dites	187	104	127	418
» gardiennes.	»	1	5	6
Totaux. . .	192	105	138	435

Luxembourg, le 19 mai 1898.

L'inspecteur principal,
Th. WITRY.

1. Dont 6900 aux religieuses des 6 écoles primaires supérieures de filles.
2. Aux instituteurs. 3. Payées à 6 instituteurs.
4. *Indemnités* payées à 16 institutrices. 5. Payées à 2 institutrices.